



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le jeudi 9 décembre 2021

Président : M. Peter Fonseca



Comité permanent des finances

Le jeudi 9 décembre 2021

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Mesdames et messieurs, avant de commencer, nous avons tenu notre cinquième séance ce matin, et il y a une chose que j'aurais dû vous demander. Si pour une série de questions, nous ne pouvons respecter le temps de parole prévu jusqu'à la fin, êtes-vous prêts à me donner la marge de manoeuvre nécessaire pour raccourcir un peu la durée des interventions, pour que tous les partis aient l'occasion d'intervenir au dernier tour? Je regarde les députés. Est-ce que tout le monde est d'accord? Fantastique.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le président, si vous pouvez nous aviser à l'avance que nous aurons quatre minutes plutôt que cinq et que les autres partis en auront peut-être deux... Pouvez-vous simplement nous en aviser avant de commencer?

Le président: Oui, c'est ce que je ferai, monsieur MacLean. C'est surtout quand nous devons nous arrêter à une heure précise que cela risque d'arriver.

Je vous souhaite la bienvenue à la sixième séance du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Conformément à l'ordre de renvoi adopté le 2 décembre 2021 par la Chambre des communes, le Comité se réunit pour examiner le projet de loi C-2, Loi visant à fournir un soutien supplémentaire en réponse à la COVID-19.

La réunion d'aujourd'hui se tient suivant une formule hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le 25 novembre 2021. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom. Les délibérations seront diffusées sur le site Web de la Chambre des communes. Sachez que la diffusion Web montrera toujours la personne qui parle et non l'ensemble du Comité.

La réunion d'aujourd'hui a également lieu sous forme de webinaire. Les webinaires sont utilisés pour les séances publiques des comités et ne sont accessibles qu'aux députés, à leur personnel et aux témoins. Les députés sont acceptés immédiatement en tant que participants actifs. Toutes les fonctions demeurent les mêmes pour les participants actifs. Les membres du personnel seront des participants non actifs et ne pourront donc assister à la réunion qu'en mode galerie.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous rappeler à tous qu'il est interdit de prendre des captures d'écran ou des photos de votre écran.

Compte tenu de la pandémie en cours et à la lumière des recommandations des autorités sanitaires, ainsi que de la directive qui a

été émise par le Bureau de régie interne le 19 octobre 2021, pour rester en bonne santé et en sécurité, tous les gens qui participent à la réunion en personne doivent se tenir à deux mètres des autres et porter un masque non médical lorsqu'ils se déplacent. Il est fortement recommandé de porter le masque en tout temps, y compris lorsqu'on est assis. Une bonne hygiène des mains doit être assurée à l'aide du désinfectant pour les mains qui est fourni à l'entrée de la salle. En tant que président, je veillerai à l'application de ces mesures pendant toute la durée de la réunion. Je remercie à l'avance les députés de leur coopération.

Afin d'assurer le bon déroulement de la réunion, j'aimerais préciser quelques règles. Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation sont offerts pour cette réunion. Vous pouvez choisir, au bas de votre écran, entre la transmission du parquet, l'anglais et le français. Si vous n'entendez plus l'interprétation, veuillez m'en informer immédiatement, et je m'assurerai que l'interprétation est bien rétablie avant de reprendre les travaux.

À tout moment, vous pouvez utiliser la fonction « lever la main » au bas de votre écran si vous voulez prendre la parole ou informer la présidence de quelque chose.

Les membres du Comité qui participent à la réunion en personne peuvent procéder de la même façon que lorsque l'ensemble du Comité se réunit dans une salle de comité. Veuillez garder à l'esprit les consignes du Bureau de régie interne sur l'utilisation du masque et les protocoles sanitaires.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Si vous êtes dans la salle, les micros seront contrôlés, comme d'habitude, par l'agent des délibérations et de la vérification. Lorsque vous avez la parole, veuillez parler lentement et clairement. Lorsque vous n'avez pas la parole, votre micro doit être éteint. Je vous rappelle que tous les commentaires des députés et des témoins doivent être adressés à la présidence. Pour ce qui est de la liste des intervenants, le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour respecter l'ordre d'intervention de tous les députés, qu'ils participent à la réunion virtuellement ou en personne.

Je précise aux députés et aux témoins que quand il restera 30 secondes à votre temps de parole, je vous l'indiquerai au moyen de ce papier.

Sur ce, c'est avec plaisir que je vous présente nos témoins. Nous accueillons Stephen Saretsky, agent immobilier, qui comparait à titre personnel; Susie Grynol, présidente et chef de la direction de l'Association des hôtels du Canada; Devorah Kobluk, analyste principale de la politique du Centre d'action pour la sécurité du revenu, et Sophie Prigent, présidente de l'Union des Artistes.

J'informe les témoins que chacun d'entre eux aura jusqu'à cinq minutes pour nous présenter une déclaration préliminaire. M. Saretsky n'étant pas encore arrivé, nous commencerons par la représentante de l'Association des hôtels du Canada.

Madame Susie Grynol, vous avez cinq minutes.

Mme Susie Grynol (présidente et chef de la direction, Association des hôtels du Canada): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

[Traduction]

Je m'appelle Susie Grynol et je suis PDG de l'Association des hôtels du Canada. Je suis également fondatrice et coprésidente de la Coalition des entreprises les plus touchées, qui représente plus de 120 associations professionnelles différentes des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de l'organisation d'événements.

La COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur le secteur canadien du voyage et de l'hébergement. Elle a ébranlé nos entreprises plus que le 11 septembre, le SARS et la grande dépression mis ensemble.

Le secteur de l'hébergement lui-même a encaissé une chute de revenus de 71 % d'avril à novembre 2020. Les hôtels situés dans les grands centres urbains du Canada ont été les plus durement touchés parmi les plus durement touchés, avec un taux d'occupation de moins de 17 % en moyenne pendant les neuf derniers mois de 2020.

Notre secteur a désormais perdu la plus grande partie de deux années d'activité, et nous en sommes à un point de rupture. Notre survie à ce jour a dépendu des mesures de soutien gouvernemental, et je souhaite remercier tous les membres de ce comité et vos collègues d'avoir su collaborer pour garder notre secteur vivant. C'est grâce à cela que notre industrie existe toujours aujourd'hui, mais sans le programme de relance économique pour les secteurs du tourisme et de l'accueil contenu dans le projet de loi C-2 pour l'hiver et le printemps qui s'en viennent, on peut s'attendre à beaucoup de faillites et de pertes d'emplois. Pendant que le reste de l'économie se rétablit, l'industrie du tourisme demeure confrontée à l'émergence de variants, aux restrictions qui changent constamment et aux limites de capacité. Le tourisme demeure le secteur le plus durement touché, et on s'attend à ce qu'il ne puisse pas retrouver sa prospérité de 2019 avant 2025.

Le secteur du tourisme se compose à 99 % de petites entreprises familiales au Canada. Beaucoup de gens présumant que les hôtels appartiennent aux grandes chaînes internationales connues dont ils portent le nom, mais c'est l'inverse. Les hôtels présents dans votre circonscription — et vous savez probablement de quels hôtels il s'agit — appartiennent généralement à des citoyens de votre circonscription. Ce sont de petits propriétaires d'entreprises qui ont déjà épuisé toutes leurs réserves et les moyens à leur disposition pour essayer d'assurer la survie de leur entreprise. Ils se sont déjà endettés le plus possible, et leur survie est menacée.

De nombreux grands festivals, concerts, événements d'affaires et de nombreuses expériences touristiques autochtones ont été annulés. La tenue des événements prévus en 2022 est remise en question. Même les plans de voyage immédiats à l'intérieur du Canada pour Noël et des voyages de ski pendant l'hiver sont annulés à

cause des nouveaux variants. Dit simplement, nous sommes au point mort.

Le fait peut-être le plus déchirant de tous, c'est que le tourisme a perdu 880 000 travailleurs au cours des deux premiers mois de la pandémie. Aujourd'hui, nous employons 350 000 personnes de moins qu'avant la pandémie. Compte tenu de la lenteur de la reprise dans notre secteur, comparativement à celle dans les autres secteurs économiques, la plupart de ces travailleurs ont maintenant quitté le tourisme de façon permanente.

En réponse au sondage que la Coalition des entreprises les plus touchées a mené en juin dernier, 60 % des répondants ont affirmé qu'ils devront fermer leurs portes si les programmes d'aide gouvernementale ne sont pas reconduits à l'hiver 2022. Autrement dit, si le projet de loi C-2 n'est pas adopté, nous pourrions perdre l'infrastructure qui permet la tenue d'événements d'affaires au Canada, des attractions locales uniques qui enrichissent l'expérience de nos visiteurs, de même que les hôtels et les lieux d'événements dont dépend le secteur des voyages.

Nous sommes reconnaissants envers tous les partis d'avoir offert d'aider notre secteur pendant la campagne électorale. Tous les partis se sont engagés à nous venir en aide. Le projet de loi C-2 atteint l'objectif essentiel de fournir un soutien aux entreprises les plus durement touchées parmi les plus durement touchées pour assurer leur survie. Il s'agit d'un investissement dans un secteur qui s'accompagnera de vengeance si l'occasion se présente. Cependant, il nous permettra de conserver du personnel qui aurait été licencié sinon, dont beaucoup de personnes parmi les plus vulnérables au Canada: des femmes, des jeunes et des immigrants.

Nous vous recommandons d'adopter promptement ce projet de loi aujourd'hui, sans amendement. Les entreprises des secteurs du tourisme et de l'hôtellerie ont immédiatement besoin d'avoir accès à des liquidités pour survivre à l'hiver. L'adoption du projet de loi C-2 dans sa forme actuelle permettra de sauver des milliers d'entreprises et d'emplois.

La reprise des voyages s'accompagnera de vengeance. Nous en sommes certains. Grâce à l'adoption de ce projet de loi, notre industrie sera toujours debout après la pandémie, et nous sommes impatients d'accueillir de nouveau le monde au Canada.

Je somme tous les membres du Comité de voter en faveur de ce projet de loi et de l'adopter sans tarder. Notre survie en dépend.

Merci.

● (1545)

Le président: Merci, madame Grynol. Vous respectez parfaitement le temps imparti.

Nous entendrons maintenant M. Stephen Saretsky, qui comparait à titre personnel.

M. Stephen Saretsky (à titre personnel): Oui, j'ai été un peu pris dans le...

Le président: Monsieur Saretsky, pourriez-vous placer votre microphone plus près de votre bouche? Pas trop proche, mais au moins... Voilà, allez-y.

M. Stephen Saretsky: Est-ce que cela convient comme cela?

Le président: C'est peut-être le volume d'enregistrement de votre microphone qui pose problème. Pourriez-vous essayer de l'augmenter? Nous ne vous entendons pas très bien.

M. Stephen Saretsky: Est-ce mieux comme cela?

Le président: Oui, c'est beaucoup mieux.

Très bien, pouvez-vous le laisser comme cela et nous présenter votre exposé? Vous avez cinq minutes.

S'il y a d'autres problèmes concernant votre microphone, nous vous en aviserons. Merci.

• (1550)

M. Stephen Saretsky: Très bien. Je ne peux pas parler très en détail du secteur du tourisme, du segment touristique. De toute évidence, vous êtes toujours confrontés aux différents variants, aux confinements et à toutes les restrictions possibles. Il est évident que le secteur des voyages est durement touché.

Je suis très actif dans le domaine de l'immobilier, je parle avec des gens du milieu tous les jours, avec de nombreux Canadiens. C'est donc probablement ce sur quoi je vais me concentrer, je pense que les dépenses qui s'en viennent vont avoir toutes sortes de ramifications. Il y a toujours des effets par ricochet, et je pense qu'il faut en être conscients. De toute évidence, on en observe dans le secteur du logement. Le prix des maisons a augmenté de 22 % par année depuis deux ans au pays. En 2020, les ventes de maisons ont atteint des sommets. En 2021, nous allons encore fracasser un record de ventes de maisons, et je pense que ces excès commencent à paraître.

Je pense que c'est important. Il est évident que ce projet de loi est nécessaire, parce que certains secteurs de l'économie ont besoin d'aide, comme les transports et l'hôtellerie. Comme je le disais, je pense qu'il faut bien pondérer nos dépenses et nous assurer de ne pas trop compenser pour les pertes. Ce serait mon seul commentaire. Je pense que cette indemnisation excessive paraît dans le prix de l'immobilier et particulièrement, dans le marché du logement. Je pense qu'il y a actuellement une crise dans ce segment. Je mettrais l'accent là-dessus.

Je ne sais pas si quelqu'un a des questions à poser à ce sujet, mais je me ferai un plaisir de vous répondre.

Le président: Monsieur Saretsky, est-ce ici que se termine votre exposé?

M. Stephen Saretsky: Oui.

Le président: Merci, monsieur Saretsky.

Nous entendrons maintenant Devorah Kobluk, qui représente le Centre d'action pour la sécurité du revenu. Vous avez cinq minutes.

Mme Devorah Kobluk (analyste principale de la politique, Centre d'action pour la sécurité du revenu): Merci. Puis-je d'abord vérifier si vous m'entendez bien?

Le président: Certainement. Je regarde les membres. Je vois des pouces indiquant que c'est bon.

Mme Devorah Kobluk: Merci.

Je m'appelle Devorah Kobluk et je suis analyste principale de la politique au Centre d'action pour la sécurité du revenu. Le CASR est une clinique juridique spécialisée financée par Aide juridique Ontario. Notre mandat consiste à faire avancer les droits et les intérêts des Ontariennes et des Ontariens à faible revenu en ce qui concerne la sécurité du revenu et l'emploi. Nous nous acquitons de notre mandat en présentant en justice des causes types, en formulant des recommandations en matière de politiques, en faisant du développement communautaire et en sensibilisant le public.

Je vous remercie de nous permettre de prendre la parole sur le projet de loi C-2. Nous sommes heureux d'y voir un renouvellement des prestations canadiennes de maladie et pour proches aidants, mais nous avons aussi des réserves. Premièrement, la nouvelle Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement offre une somme insuffisante de 300 \$ par semaine et sera inaccessible, puisqu'aucune région au Canada ne répond actuellement aux critères de confinement. Les travailleurs continuent de subir les conséquences de la COVID-19, mais ce projet de loi ne leur offre presque rien pour s'en sortir. Nous recommandons une augmentation rétroactive des prestations canadiennes pour la relance économique au taux original de 500 \$ jusqu'à ce que l'économie se stabilise pleinement et que les conséquences du variant Omicron nous apparaissent clairement.

Le CASR craint aussi vivement qu'aucune disposition du projet de loi C-2 ne permette de résorber la crise perpétuelle à laquelle font face les personnes âgées à faible revenu. Au début août, nous avons été submergés d'appels de personnes âgées dans nos cliniques juridiques parce qu'elles voyaient soudainement leur SRG réduit ou éliminé en 2021 parce qu'elles avaient touché la PCU en 2020. La confusion et la panique qu'on a vu poindre il y a quatre mois ne se sont pas apaisées. La situation est désespérée pour ces personnes âgées.

Nous comprenons que la PCU a été créée à la hâte au moment où la pandémie nous a frappés et que l'objectif était de distribuer l'argent rapidement. Ce que nous ne comprenons pas, c'est pourquoi ce projet de loi ne permet pas maintenant de corriger les conséquences involontaires des interactions entre la PCU et le SRG.

Ce gouvernement a pris connaissance de ces interactions dès le mois de mai 2020 et a affirmé le mois dernier devoir tenir compte de questions de justice et d'équité avant d'y remédier. Qu'y a-t-il de juste et d'équitable à récupérer des prestations consenties au moyen d'un outil de réduction de la pauvreté, le SRG, pendant les années inhabituelles d'une pandémie?

Les personnes âgées touchées sont parmi les plus pauvres au Canada. Elles travaillent à temps partiel pour compléter le revenu sous le seuil de la pauvreté que leur confère le SRG et arriver à joindre les deux bouts. À un âge auquel on espère tous ne plus devoir travailler, ces personnes âgées travaillent. Quand la pandémie a frappé, comme tout le monde, elles ont demandé la PCU pour leurs emplois perdus et pour pouvoir s'isoler et rester en sécurité, étant donné qu'elles font partie de la population la plus à risque. Elles n'ont alors pas été informées des conséquences possibles de cette décision sur leur SRG.

De plus, cette perte de SRG touche de façon disproportionnée les femmes et les personnes âgées autochtones, racialisées ou les plus vieilles. À la fin juillet, ce sont elles qui voyaient leurs revenus mensuels amputés de 600 \$, parfois même plus, sans préavis.

Je vous donne l'exemple d'une dame âgée de 68 ans d'Ottawa qui travaillait à son compte comme promeneuse de chiens avant la pandémie. La pandémie lui a littéralement fait perdre sa petite entreprise. Elle a demandé la PCU afin de compenser pour cette perte de revenus et payer l'épicerie, son équipement de protection individuelle et des taxis pour se rendre à des rendez-vous médicaux. L'avalanche des conséquences involontaires qui en ont découlé est épouvantable. Elle essaie maintenant de survivre avec environ 650 \$ par mois. Son loyer a augmenté étant donné qu'il était calculé en fonction de son revenu et qu'il avait été révisé pendant qu'elle touchait la PCU. Elle pourrait devoir quitter le logement qu'elle habite depuis plus de 14 ans. Elle a perdu l'accès au programme de médicaments Trillium qui l'aidait à payer ses médicaments, et on lui dit qu'elle doit attendre jusqu'à juillet 2022 pour que la situation soit rectifiée. Elle n'y arrivera pas.

Pour elle comme pour d'autres personnes âgées dans sa situation, il devient plus difficile chaque mois de payer son loyer, l'épicerie (alors que les prix montent), ses transports et ses fournitures médicales. Le risque d'itinérance augmente.

Les recours minimums auxquels ont accès les personnes âgées portent à confusion, tout est lent et il n'y a aucune garantie. Une avocate de l'une de nos cliniques à Thunder Bay s'est fait dire par des fonctionnaires de Service Canada qu'il n'y aurait pas de réévaluation pour 2021.

Dans un autre cas, le personnel du bureau d'un député de Toronto a communiqué à la fois avec l'ARC et Service Canada au nom d'un électeur âgé seulement pour se faire dire qu'il n'y avait rien à faire. On a transmis à la personne une liste des banques alimentaires les plus proches. Il nous faut une solution systémique.

Nous savons que la situation touche plus de 88 000 personnes âgées. Nous savons que les 438 millions de dollars nécessaires pour régler le problème ont déjà été réservés dans le budget. Ce gouvernement peut et doit régler le problème pour les personnes âgées les plus vulnérables dès maintenant.

Le CASR a communiqué avec plusieurs ministres et le premier ministre, en vain. Nous avons écrit une lettre ouverte à la fin octobre, qui porte la signature de 106 organisations communautaires et de défense des personnes âgées qui luttent contre la pauvreté partout au pays, afin de demander au gouvernement, premièrement, d'exclure la PCU du calcul du revenu et de recalculer le SRG pour 2020-2021 et, deuxièmement, de rembourser rétroactivement les prestations perdues et d'appliquer le montant de prestations réajusté pour 2021-2022.

J'exhorte aujourd'hui le Comité permanent des finances à modifier le projet de loi C-2 afin d'y inclure ces dispositions et aussi d'exclure la PCU du calcul du revenu aux fins du SRG, pour que ce problème ne se pose pas de nouveau en 2023. Si vous ne le faites pas, vous ne nous garantirez qu'une perpétuelle cruauté à l'égard des personnes âgées les plus pauvres au pays.

Merci.

• (1555)

Le président: Je vous remercie, madame Kobluk.

Nous entendrons maintenant la présidente de l'Union des artistes, Sophie Prigent. Elle a cinq minutes.

Vous avez la parole, madame Prigent.

[Français]

Mme Sophie Prigent (présidente, Union des Artistes): Bonjour, monsieur le président.

Je vous remercie infiniment de me recevoir et de me donner l'occasion de vous parler du secteur de la culture dans le milieu francophone.

Qui est l'Union des artistes? D'abord, l'Union des artistes a été créée en 1937. C'est un très vieux syndicat dont nous sommes très fiers. Il est reconnu par nos gouvernements et il représente des danseurs, des chanteurs, des animateurs et des acteurs. Bon an, mal an, nous avons 13 000 membres, avec des stagiaires et des membres actifs, bien évidemment.

Qui a été le plus touché par la pandémie depuis le mois de mars 2020? Vous savez probablement que le secteur audiovisuel s'est remis sur ses rails relativement rapidement au mois d'août 2020. Il y a donc eu une période de six mois extrêmement difficile pour nos membres. Cependant, le secteur le plus touché, et tous les syndicats et les associations pourront vous le dire, c'est celui des arts de la scène. Cela veut dire des danseurs, des acteurs qui travaillent au théâtre, des musiciens, des instrumentistes, des chanteurs lyriques, et ainsi de suite. Bref, ce sont des gens qui ne font pas d'audiovisuel, qui ne travaillent donc pas dans le milieu du cinéma, ni dans celui de la télévision, ni dans celui de la publicité. Ce sont généralement, en temps normal, les membres les moins bien rémunérés, ceux qui gagnent probablement moins bien leur vie à l'Union des artistes, et la pandémie est venue exacerber cette situation.

Pour vous donner une idée de notre réalité, avant la pandémie, le secteur audiovisuel représentait 53 % des revenus de nos membres. Maintenant, il représente 67 % de nos revenus. En revanche, les arts de la scène représentaient 18 % des revenus de nos membres en 2019, alors qu'il s'agit maintenant de 7,5 % de nos revenus. C'est donc dire que ceux qui gagnaient leur vie dans le secteur des arts de la scène peinent à gagner leur vie. Encore aujourd'hui, c'est un secteur qui ne fonctionne pas complètement. En 2021, par rapport à 2019, le fonctionnement du secteur des arts de la scène est 53 % moins élevé que son fonctionnement habituel.

Le secteur de l'audiovisuel fonctionne donc très bien, et même plus qu'à l'habitude, parce qu'il y a du rattrapage à faire. Il y a des émissions qui n'avaient pas vu le jour en 2019 à cause de la pandémie. Ces productions ont été remises sur les rails. Cependant, ce n'est pas le cas dans le secteur de la scène. Même si les théâtres ont rouvert leurs portes, ce n'est pas vrai qu'ils fonctionnent autant qu'avant la pandémie. Généralement, les distributions de rôles sont moins grandes. Il y a peu de gens dans la salle, encore aujourd'hui. Ainsi, ceux qui étaient les plus fragiles avant la pandémie sont devenus encore plus fragiles après la pandémie.

J'aimerais vous parler de la détresse psychologique des membres. Quand je dis « les membres », c'est plus large que cela. Au cours des mois de janvier, de février et de mars 2020, nous avons fait un sondage avec neuf associations du secteur de la culture regroupant des auteurs, des musiciens, des réalisateurs d'émissions de télévision, des danseurs, des chanteurs, des interprètes, et ainsi de suite. Je ne veux pas vous inonder de chiffres, cela ne donnerait rien, mais je veux juste vous présenter quatre constats en ce qui concerne les artistes et non seulement les membres de l'Union des artistes.

Parmi les 26 000 artistes et artisans du secteur de la culture interpellés dans le cadre du sondage, 63 % des répondants vivent de la détresse psychologique élevée, 43,3 % d'entre eux présentent des symptômes de dépression majeure et 41 % d'entre eux ont envisagé ou envisagent encore d'abandonner leur carrière. De plus, le niveau de rémunération est si faible que le nombre d'artistes devant cumuler plus d'un emploi a doublé pendant la pandémie.

Bien sûr, la Prestation canadienne de la relance économique, ou PCRE, a bien répondu à une demande urgente. Elle était urgente parce que, tout compte fait, nous ne contribuons pas à l'assurance-emploi, donc nous ne pouvons pas en bénéficier. Maintenant, il n'y a plus de PCRE.

• (1600)

Il faut absolument introduire une mesure d'urgence pérenne, à long terme. Pour le moment, il faut une mesure d'urgence qui va pallier la fin de la PCRE, qui a été abolie depuis déjà quelques semaines.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, madame Prégent.

[Traduction]

Mesdames et messieurs les témoins et membres du Comité, nous allons maintenant passer aux séries de questions.

Nous entamons la première série de questions avec les conservateurs.

M. McLean a la parole. Il a six minutes.

M. Greg McLean: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais en entendre davantage. Tout d'abord, je tiens à remercier tous les témoins d'aujourd'hui de leurs excellents exposés.

Madame Grynol, vous avez déjà abordé cette question, mais je crois qu'il faut expliquer davantage comment la structure des coûts liés aux hôtels est répartie entre les propriétaires des bâtiments, les exploitants des bâtiments, les franchisés et les franchiseurs. Pourriez-vous nous expliquer cela, afin d'indiquer exactement quels coûts se poursuivent et quels revenus ne sont pas générés au cours de cette période?

Ce serait très informatif pour le Comité.

Mme Susie Grynol: Je le ferai avec plaisir.

Lorsqu'il s'agit de l'industrie hôtelière — et ces hôtels se trouvent dans toutes vos circonscriptions —, on croit à tort qu'il s'agit d'un modèle de franchise. En réalité, les entreprises dont vous pouvez voir le nom sur ces hôtels ne sont pas réellement propriétaires de ces actifs. Si ces actifs génèrent des revenus, les entreprises perçoivent des honoraires proportionnels. Il s'agit d'une entente de service, dans laquelle les entreprises prélèvent des honoraires proportionnels en plus des profits générés par l'actif.

Personne ne génère des profits pendant la COVID-19, et les entreprises — il s'agit en réalité d'un accord de marketing — dont les noms sont affichés sur ces actifs sont stagnantes. Si vous examinez les actifs, vous vous rendez compte que vous connaissez probablement un grand nombre des personnes de votre collectivité qui en sont propriétaires. Ils ont tout investi dans l'hôtel local. Ils ont acheté cet hôtel et il est très dispendieux. C'est un actif important.

Pendant la pandémie de COVID-19, ils doivent assurer le bon fonctionnement du bâtiment. En effet, on ne peut pas tout simplement fermer un hôtel. Il faut avoir une assurance, assurer le bon fonctionnement du bâtiment, faire l'entretien et garder un petit nombre d'employés essentiels. Les coûts fixes ont représenté le plus grand défi pour ces exploitants, car ces actifs n'ont pas généré suffisamment de revenus au cours de cette période de 19 mois pour couvrir leurs frais.

Le programme de PCU, qui ne visait pas les hôtels à l'origine, mais qui les vise dans la deuxième version, a fourni une partie du soutien nécessaire. Il y a encore des pertes chaque mois, mais c'est essentiel. L'autre volet concerne évidemment nos employés, qui sont la force vitale de l'industrie. Dans leur cas, le programme de subventions salariales a été déterminant.

Mais je tiens à insister sur le fait que chaque mois, la plupart de ces actifs sont déficitaires, et c'est la raison pour laquelle la période hivernale qui s'étirera jusqu'au printemps prochain nous préoccupe autant.

• (1605)

M. Greg McLean: Pouvez-vous nous dire quels coûts fixes comprennent les taxes municipales?

Mme Susie Grynol: Cette taxe est incluse dans les coûts fixes. Il s'agit de toutes les dépenses mensuelles obligatoires. Ce sont les taxes, les assurances, l'entretien et l'électricité. Lorsqu'on fonctionne à un niveau minimal, c'est la nourriture qu'il faut acheter. Il s'agit des coûts qui ne sont pas négociables. Ce sont les coûts non variables qu'il faut payer, indépendamment de ce qui se passe dans l'environnement externe.

M. Greg McLean: Ce que j'essaie de dire, c'est que les taxes municipales ne diminuent pas simplement parce que les revenus diminuent, car au bout du compte, il s'agit d'un coût fixe.

Mme Susie Grynol: C'est exact.

M. Greg McLean: Quel pourcentage de vos coûts cela représente-t-il maintenant?

Mme Susie Grynol: Parlez-vous de la taxe?

M. Greg McLean: Oui, je parle de la taxe municipale.

Mme Susie Grynol: Je devrai revenir au Comité avec une réponse plus précise au sujet du pourcentage de la taxe municipale dans les coûts fixes. Je m'en occuperai dès la fin de ma comparution.

M. Greg McLean: Inutile de préciser que si vous deviez fermer boutique, les taxes municipales tomberaient à zéro pendant un bon bout de temps sur cet actif.

Mme Susie Grynol: Oui, ce serait certainement le cas.

M. Greg McLean: D'accord. Je vous remercie beaucoup.

Mme Susie Grynol: Les coûts fixes comprennent également les hypothèques.

M. Greg McLean: J'aimerais maintenant m'adresser à M. Saretsky.

Monsieur Saretsky, vous avez parlé de la surcompensation des marchés immobiliers en fonction des mesures de relance du gouvernement. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît, et expliquer ce que vous voulez dire? Dans quelle mesure cela a-t-il causé la surévaluation et la hausse des prix de l'immobilier au Canada?

M. Stephen Saretsky: Manifestement, lorsqu'on traverse une récession, habituellement... Je pense qu'au début de la pandémie, tout le monde parlait d'une autre Grande Dépression. Personne ne souhaite cela. Ce qui s'est passé, c'est qu'on s'est empressé d'intervenir — probablement à juste titre —, mais au deuxième trimestre de 2020, les revenus du travail avaient diminué d'environ 20 milliards de dollars à l'échelle nationale. En même temps, les transferts gouvernementaux aux ménages ont augmenté de plus de 70 milliards de dollars. En gros, trois dollars ont été dépensés pour chaque dollar perdu en revenus.

On se retrouve donc dans une situation où, en cas de récession, par exemple, on observerait normalement une baisse de la demande des consommateurs. Toutefois, cette baisse de la demande a été en quelque sorte compensée par les transferts gouvernementaux, tandis que les entreprises ont réagi en fermant évidemment leurs portes, car elles pensaient que le pire était à venir. On se retrouve donc essentiellement avec une demande trop forte, parce qu'elle a été soutenue par l'aide du gouvernement aux ménages.

Encore une fois, je ne dis pas que c'est une mauvaise décision, mais nous commençons maintenant à voir les conséquences dans l'inflation des prix à la consommation. Les attentes en matière d'inflation des prix à la consommation au Canada sont actuellement à leur plus haut niveau depuis 20 ans. La moitié des entreprises s'attendent à augmenter leurs prix de 5 % l'année prochaine...

M. Greg McLean: Je suis désolé, monsieur Saretsky, mais le temps qui m'est imparti est presque écoulé. Votre expertise est dans l'immobilier. Les actifs immobiliers ont connu une inflation importante.

M. Stephen Saretsky: Oui, c'est exact.

M. Greg McLean: Selon vous, que se passerait-il si on injectait 9 milliards de dollars supplémentaires dans le système? Cela ferait-il gonfler les prix encore plus?

M. Stephen Saretsky: Je pense que c'est certainement une possibilité. Je crois que chaque action entraîne une réaction. Je crois que nous voyons que la majeure partie de la création de crédit se fait dans le marché immobilier. On peut constater que la croissance des prêts à la consommation et des prêts hypothécaires résidentiels est à son plus haut niveau depuis 10 ans. Si on tient compte...

Le président: Je vous remercie, monsieur Saretsky.

La parole est maintenant aux libéraux.

Madame Dzerowicz, vous avez six minutes.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens à remercier sincèrement tous les témoins de leurs exposés.

J'aimerais d'abord m'adresser à Mme Grynol. Je suis heureuse de vous voir et je vous remercie de comparaître à nouveau devant le Comité. Vous êtes un témoin très fiable et une ardente défenseuse, je pense, des industries qui ont été le plus durement touchées.

Je tiens à répéter que vous occupez deux fonctions. Tout d'abord, vous représentez l'Association des hôtels du Canada. D'autre part, vous représentez également un consortium d'organisations et d'entreprises qui sont également les plus durement touchées. Est-ce que j'ai bien compris?

• (1610)

Mme Susie Grynol: Oui, c'est exact.

Mme Julie Dzerowicz: C'est parfait.

En tant que représentante de l'Association des hôtels du Canada, vous avez mentionné que vous souhaitez vivement que ce projet de loi soit adopté le plus tôt possible. Si cette mesure législative n'était adoptée qu'après Noël, pouvez-vous nous expliquer un peu plus clairement quelles en seraient les répercussions sur les membres de votre association?

Mme Susie Grynol: Bien sûr. Le sondage que nous avons effectué à la fois auprès de l'industrie hôtelière et de la Coalition des entreprises les plus touchées a donné lieu à des résultats très similaires. Dans notre milieu, 70 % des hôtels du pays ont affirmé qu'ils devraient fermer leurs portes de façon permanente s'ils n'obtenaient pas davantage de soutien. Ce sondage a été mené avant l'annonce du programme.

Si ce projet de loi n'est pas adopté, il y aura une interruption en ce qui a trait aux subventions. À la fin du mois actuel, les exploitants qui présenteront une demande de subventions, comme je l'ai mentionné lors de ma réponse à la question précédente, afin de couvrir les frais fixes, ne pourront pas obtenir ces subventions. Nous ne savons pas combien de temps la Chambre prendra pour examiner ce projet de loi après la reprise des travaux en janvier. Est-ce qu'il y aura des amendements? Cela pourrait prendre entre un et quatre mois. Si c'est le cas, le secteur va s'effondrer. Nous allons voir de nombreuses fermetures s'il y a une interruption des subventions, qui sont vitales pour le secteur à l'heure actuelle.

Mme Julie Dzerowicz: Je vous remercie pour cette réponse.

Vous avez aussi parlé un peu des travailleurs au sein de l'industrie hôtelière. Pouvez-vous nous parler davantage de ces travailleurs et nous dire, si le projet de loi n'est pas adopté avant Noël, quelle incidence cela aura sur eux?

Mme Susie Grynol: Nos travailleurs sont le moteur de notre industrie. Nous avons déjà perdu de nombreux travailleurs, qui ont trouvé un emploi dans d'autres secteurs, mais nous en avons gardé le plus grand nombre possible grâce au généreux soutien offert par le gouvernement par l'entremise de son Programme de subventions salariales. Les emplois de ces travailleurs sont certes en péril. S'il n'y a plus d'entreprises, il n'y a plus d'emplois.

Nous essayons désespérément de maintenir les entreprises à flot et de conserver le plus grand nombre de nos employés de longue date, qui ont à cœur le secteur et qui ont consacré leur vie à acquérir les compétences et l'expérience qu'ils possèdent. Je parle d'employés à tous les échelons, de haut en bas. Nous sommes l'industrie qui emploie d'abord et avant tout des travailleurs à la pièce ainsi que des Néo-Canadiens et des immigrants. La plupart des travailleurs vulnérables au Canada sont employés par les industries du tourisme et de l'hôtellerie. Leurs emplois sont en jeu. Nous essayons désespérément de les maintenir en poste.

Mme Julie Dzerowicz: C'est très bien. Vos réponses sont très pertinentes.

En ce qui concerne le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées, le projet de loi comporte une liste considérable d'organismes qui seraient admissibles à ce programme de relance en fonction de leurs types d'activités. Êtes-vous d'accord avec cette liste qui a été dressée? Avez-vous été consultés à cet égard?

Mme Susie Grynol: Oui, nous avons été consultés. Nous avons travaillé en très étroite collaboration avec le gouvernement et des fonctionnaires sur l'établissement de cette liste. Au bout du compte, il appartient au gouvernement de décider quelles entreprises seront admissibles. En fin de compte, nous étions satisfaits de cette liste et nous n'avons aucune préoccupation quant aux entreprises qui ont été incluses.

Mme Julie Dzerowicz: D'accord. C'est parfait. Je vous remercie.

J'ai une autre question. L'un des éléments clés du projet de loi est l'amélioration et la prolongation du Programme d'embauche pour la relance économique. Est-ce que ce programme est utile pour l'industrie hôtelière ou pour les entreprises les plus durement touchées? Dans quelle mesure ce programme est-il important? Est-ce utile de le prolonger et de l'améliorer?

Mme Susie Grynol: C'est utile, mais je dois dire que ce programme ne tombe pas tout à fait à point nommé. Il nous sera plus utile au printemps. Nous espérons que le gouvernement envisagera de prolonger ce programme jusqu'au printemps, lorsque nous réembaucherons des employés. C'est la saison morte en ce moment, alors nous essayons de conserver le plus grand nombre d'employés possible, mais la demande n'est pas assez élevée actuellement pour que nous réembauchions tous nos travailleurs, comme nous pourrions le faire au printemps et à l'été.

C'est un programme important. Il est extrêmement important pour les secteurs de l'économie qui sont en train d'embaucher des employés en ce moment, mais ce n'est pas notre cas à l'heure actuelle.

• (1615)

Mme Julie Dzerowicz: Je tiens à souligner, car votre commentaire à cet égard est très important, que le programme sera prolongé jusqu'au 7 mai 2022 — nous serons alors rendus au printemps — et nous avons le pouvoir, si le projet de loi est adopté, de le prolonger jusqu'au 2 juillet, donc, cela cadre avec ce que vous souhaitez.

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Mme Susie Grynol: De rien, et nous espérons que le programme sera effectivement prolongé.

Merci.

Le président: Merci.

La parole est maintenant à M. Lemire du Bloc québécois.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

C'est un honneur pour moi de m'adresser à la présidente de l'Union des artistes, Mme Sophie Prigent. J'ai eu l'occasion de la côtoyer brièvement à la clinique juridique Juripop. Je tiens à souligner l'ensemble de ses interventions en matière de violence sexuelle et d'aide aux victimes. Elle a joué un rôle de leadership essentiel dans notre société. C'est donc avec plaisir que je la retrouve ici aujourd'hui, malgré le contexte malheureusement difficile pour les artistes.<

Je vous remercie encore de poursuivre cet engagement, madame Prigent.

Ma première question est très simple. S'il n'y a rien pour le secteur de la culture dans le projet de loi C-2, quelles seront les conséquences pour le milieu culturel? On a parlé de désespoir, et l'on sait que les gens hésitent à acheter des billets de spectacle.

Selon vous, pourquoi les travailleurs autonomes du secteur de la culture ne sont-ils pas inclus dans le projet de loi C-2?

Mme Sophie Prigent: C'est assez difficile pour moi de répondre à votre question, parce que je ne peux pas vous parler des autres secteurs. Je ne peux pas vous parler des travailleurs autonomes de façon générale. Je ne peux que vous parler des pigistes qui font partie de tout le secteur de la culture.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le milieu des arts de la scène est l'incubateur de l'avenir de la culture. Je m'explique: on parle de jeunes artistes qui ne font pas d'audiovisuel, donc qui ne sont pas assez connus généralement pour faire du cinéma, de la télévision ou de la publicité. Les carrières commencent très souvent dans la rue. Ces artistes créent des pièces de théâtre et créent leur propre emploi, jusqu'au moment où quelqu'un court la chance de les employer, de les embaucher. Généralement, les plus grandes carrières naissent sur les scènes francophones, et c'est la raison pour laquelle je parle d'incubateur.

C'est la même chose pour les musiciens. Présentement, le drame, c'est que les musiciens font ce travail en dilettante, puisqu'il n'y a pas d'argent pour eux. Ce n'est plus avec cela qu'ils gagnent leur vie; ils font autre chose. Qu'arrivera-t-il le jour où ils ne feront plus un sou dans ce domaine? Il n'y aura plus de relève. Personnellement, je m'inquiète pour les gens qui peinent à gagner leur vie, mais je m'inquiète d'abord et avant tout pour la culture de demain, celle que l'on est en train de préparer maintenant et qui ne fera pas partie de la relève dans 10 ans, parce que ces gens-là vont avoir décidé de faire autre chose pour gagner leur vie.

Cela deviendra-t-il juste un loisir important ou est-ce que l'on considérera que la culture importe assez à notre peuple pour la respecter et l'aider à se remettre de la pandémie?

M. Sébastien Lemire: Vous avez dressé un portrait fort éloquent en parlant du double emploi, des conséquences sur l'état psychologique des gens et du risque de perdre une expertise dans le domaine.

La ministre des Finances s'est engagée à travailler très fort pour que les programmes soient débloqués dans des délais acceptables pour le milieu.

Quels seraient des délais acceptables, selon vous, étant donné que la PCRE a pris fin?

Mme Sophie Prigent: Pour être tout à fait honnête, idéalement, il n'y aurait pas fallu de délai entre la PCRE et les nouvelles mesures. La période tampon dans laquelle nous sommes en ce moment m'inquiète beaucoup, parce que je sais qu'il n'y a pas de soutien, et c'est ce qui entraîne le départ des gens. Il y a un exode dans le secteur, parce que tout le monde doit gagner sa vie, payer son loyer et nourrir ses enfants. J'aimerais vous donner une date, mais je n'en ai pas. Si je vous en donnais une, je vous dirais probablement que cela aurait dû être fait hier. Pour être tout à fait optimiste, je vous dirais que le plus vite sera le mieux et que cela presse. Je ne sais pas trop quoi vous dire à part cela.

Au fond, cela prendrait une mesure pérenne qui ressemble à l'assurance-emploi et qui s'adresserait aux travailleurs autonomes, c'est-à-dire aux pigistes du secteur de la culture. Je sais que, sur le plan technique, tout cela est très difficile à mettre sur pied. En attendant, cela prend quelque chose. Les gens ne peuvent pas être plongés dans le vide, c'est inconcevable. Les répercussions seront graves et elles se feront sentir à long terme.

• (1620)

M. Sébastien Lemire: L'une des solutions préconisées par le gouvernement du Québec a été d'agir par le truchement de la Fondation des artistes en mettant sur pied un fonds qui permettrait d'abord de cibler rapidement les artistes et d'établir un lien avec eux, puis de décaisser rapidement l'argent. Environ 2 300 demandes ont été traitées au moyen de ce fonds, financé par Québec.

Pensez-vous que le fait d'agir par le truchement de la Fondation serait une façon de faire acceptable pour le gouvernement fédéral actuellement?

Mme Sophie Prigent: C'est ce que je dis depuis le début de la crise. La Fondation est déjà organisée, elle l'a déjà fait, la mesure a été testée et il y existe un mécanisme de reddition de comptes. C'est une fondation qui existe depuis plus de 35 ans. Cinq millions de dollars ont transité par la Fondation, et cela n'apparaît pas dans nos états financiers comme des dons, mais bien comme une subvention. Ce n'est donc pas un don à nos membres et à tous les artistes. Je le précise parce qu'il faut comprendre que la mission de la Fondation n'est pas d'aider les membres de l'Union des artistes, mais d'aider les artistes de façon générale.

Cela pourrait être une mesure rapide et efficace susceptible de combler le terrible vide qui existe actuellement. Bien sûr, on va toujours devoir songer à une mesure pérenne pour la suite, mais en attendant, c'est la meilleure façon d'y arriver rapidement, selon moi.

M. Sébastien Lemire: Il faut comprendre l'urgence de la situation dans laquelle se trouve l'industrie, qui est une situation de survivance.

Je vous remercie de votre engagement, madame Prigent.

Mme Sophie Prigent: Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

La parole est maintenant à M. Blaikie du NPD pour six minutes.

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Je vous remercie beaucoup.

Madame Kobluk, je veux vous remercier d'avoir mis l'accent sur le fait qu'il est urgent d'essayer de régler la question de la récupération des prestations. Ce problème ne concerne pas uniquement le Supplément de revenu garanti; nous apprenons à mesure que le temps passe qu'il concerne également d'autres prestations fondées sur le revenu, comme l'Allocation canadienne pour enfants et l'Allocation canadienne pour les travailleurs.

Depuis un certain temps, le gouvernement affirme qu'il s'emploie à trouver une solution. Rien n'a encore été annoncé à cet égard. Dans la mesure où une solution est imminente — le gouvernement ne cesse de dire qu'une solution s'en vient, mais aucune n'a encore été annoncée...

Pouvez-vous nous donner une idée de ce que vous entendez lorsque vous parlez d'une solution systémique... Depuis un certain

temps, le gouvernement parle du fait que des gens demandent eux-mêmes une réévaluation de leur revenu aux fins du calcul des revenus projetés pour l'année suivante. Si une solution systémique est mise en place, dans quelle mesure les gens devraient-ils avoir la responsabilité de présenter une demande de réévaluation de leur dossier?

Est-ce que la mise en place d'une solution systémique signifie que le ministère devrait effectuer une réévaluation des prestations fondées sur le revenu et communiquer avec les personnes concernées pour leur faire savoir que leur dossier a fait l'objet d'une réévaluation et qu'elles peuvent s'attendre à ce que leurs prestations soient rétablies?

Mme Devorah Kobluk: Je vous remercie pour cette question.

La ministre l'a mentionné ce matin en comité. Je pense qu'il appartient au gouvernement d'effectuer la réévaluation. Je travaille avec des avocats, qui se sont penchés sur les solutions possibles. Ce qu'ils ont constaté, c'est que, si les gens présentent une demande par l'entremise de l'ARC, ils doivent s'adresser au tribunal de l'impôt sur le revenu s'ils souhaitent en appeler de la décision, ce qui nécessite d'énormes ressources, que les personnes âgées qui vivent déjà sur le seuil de la pauvreté n'ont pas à leur disposition.

S'ils doivent présenter leur demande par l'entremise de Service Canada, le problème, comme je l'ai mentionné, c'est que ce ministère est incapable de donner des directives claires lorsque les gens appellent pour avoir des renseignements. Il y a de la confusion, et il faudra beaucoup de temps. Il n'y aura pas de changement du jour au lendemain, alors, la responsabilité appartient au gouvernement.

Nous avons entendu les commentaires de nombreuses personnes âgées, et je tiens à dire également qu'il s'agit de personnes âgées qui finissent par bénéficier de l'aide juridique. Il y a de nombreux aînés dont nous n'avons pas entendu parler et qui ne savent peut-être même pas qu'ils ont le droit d'en appeler de la décision. Cela fait plus d'un an que le gouvernement est au courant, et il devrait utiliser tous les mécanismes possibles pour réduire la pauvreté, ce qui est justement l'objectif du Supplément de revenu garanti.

M. Daniel Blaikie: Merci.

Je tiens à aborder une autre source de tension pour beaucoup de gens qui vivent sous le seuil de pauvreté, le remboursement de la prestation canadienne d'urgence qu'on exige d'eux. Ils l'ont demandée parce qu'on leur avait conseillé de le faire s'ils avaient besoin d'aide, et on leur avait promis l'impunité.

J'ai donné un peu plus tôt l'exemple de jeunes Manitobains frais émoulus du placement en famille d'accueil pendant la pandémie. Mais des personnes déjà pauvres, de tous les horizons, se sont fait diriger vers la prestation canadienne d'urgence, dans certains cas par des députés du parti ministériel.

Pourriez-vous en dire plus sur les conséquences que ça commence à avoir et chiffrer les remboursements auxquels le gouvernement pourrait s'attendre, en réalité, en faisant pression sur des personnes déjà en détresse financière?

• (1625)

Mme Devorah Kobluk: Je vous remercie de votre question.

Mon centre a également appuyé la campagne pour la renonciation au remboursement de la prestation. Nous constatons de nombreuses situations différentes d'un bout à l'autre du pays, mais celle que nous connaissons le plus est le cas de bénéficiaires de l'aide sociale que l'assistant social et les lois en vigueur ont incités à obtenir toutes les formes possibles de soutien du revenu. Si on vit avec 700 \$ par mois, si c'est le montant du chèque, 733 \$ par mois, et qu'on vous annonce que vous devez rembourser 14 000 \$...

Le gouvernement, semble-t-il, promet de la flexibilité. Faites le calcul. Pendant combien d'années, des années en effet, devrez-vous rembourser 50 \$ par mois? Quand on a aussi peu de moyens d'existence, ce montant est la différence entre une commande d'épicerie dès maintenant et la nécessité de s'en passer. J'ignore où vous... Autant faire pleurer les pierres, comme dirait ma mère, n'est-ce pas? Ces 50 \$ leur sont bien plus nécessaires qu'au gouvernement.

Ils n'avaient pas de mauvaises intentions. Ce n'est pas eux les fraudeurs. Ils essaient simplement de s'en sortir, et les prix ont augmenté.

Je tiens également à ajouter que les personnes à faible revenu, quand tout ferme à cause des confinements, voient disparaître des services gratuits. Elles ont donc besoin de plus d'argent pour les haltes-accueil et pour se déplacer, ce qui leur a peut-être été inaccessible si elles sont handicapées et si elles étaient en danger. Ça fait partie des coûts accrus de la pandémie que, peut-être, nous oublions et que nous considérons déjà comme normaux.

M. Daniel Blaikie: Je me réjouis de votre évocation de la fraude, parce qu'on a soulevé de nombreuses fois cette question ici. En ce qui concerne la prestation canadienne d'urgence, nous savons que des fraudeurs seraient allés dans des établissements pour personnes âgées leur dire qu'elles y étaient admissibles, alors que c'était faux, et qu'ils leur en faciliteraient l'accès moyennant, en retour, un pourcentage des sommes reçues.

Je veux dire par là que la fraude n'est pas entièrement le fait de personnes qui ont reçu tout l'argent. Dans certains cas, des fraudeurs ont volé l'identité d'autres personnes.

Pouvez-vous en dire plus sur la nature de la fraude à la prestation canadienne d'urgence dont nous devrions vraiment nous soucier, c'est-à-dire bien distinguer victimes et fraudeurs à punir, problème aggravé par les mesures prises par le gouvernement pour recouvrer cette dette?

Mme Devorah Kobluk: Vous venez de me décrire un exemple de maltraitance de personnes âgées, n'est-ce pas?

M. Daniel Blaikie: Oui.

Mme Devorah Kobluk: Ça découle de la désorientation des personnes âgées. Il faut se rappeler le manque de clarté du processus imaginé par le gouvernement. Les conditions à respecter pour la prestation ont changé à maintes reprises. Le gouvernement ne devrait pas présumer que ce genre de personnes, qui sont désorientées et qui essaient simplement de joindre les deux bouts, seront des fraudeurs. Je sais que...

Le président: Madame Kobluk, je vous remercie. C'est la fin de l'intervention.

Chers membres, nous passons au deuxième cycle de questions. La parole est au conservateur Poilievre, pendant cinq minutes.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): C'est au tour de M. Stewart.

Le président: De M. Stewart. Je suis désolé.

M. Jake Stewart (Miramichi—Grand Lake, PCC): Il n'y a pas de mal. Merci, monsieur le président.

Je pose ma première question à la représentante de l'Association des hôtels du Canada. Dans ma circonscription de Miramichi—Grand Lake et dans la région avoisinante, nous sommes réputés pour notre hospitalité. Je viens du monde de l'accueil aux pêcheurs de saumon. J'apprécie donc beaucoup votre travail.

Je dirais que l'hospitalité offerte sur la côte est réputée dans le monde entier, mais, en même temps, j'entends dire, par vos membres, que le programme de la prestation canadienne d'urgence leur a nuï. De très nombreux hôteliers se sont plaints à moi de l'impossibilité de trouver de la main-d'œuvre, le plus souvent des préposés au ménage, aux banquets et à la réception.

Si les voyages deviennent impossibles, interdits ou qu'ils soulèvent beaucoup de craintes... Je comprends le choc subi par le secteur hôtelier. C'est évident, vu que c'était une pandémie.

Pouvez-vous dire comment le programme a entravé votre capacité d'embauche, de rétention et de recrutement de personnel?

Mme Susie Grynol: Je vous remercie de la question.

Les difficultés de personnel qu'affrontait notre secteur, même avant la pandémie, atteignaient le point critique. En effet, la demande pour visiter le Canada et des régions comme la vôtre... Le Canada est devenu l'une des destinations les plus prisées dans le monde. Il nous était donc déjà difficile de trouver suffisamment de main-d'œuvre.

La pénurie de main-d'œuvre qui pourrait soutenir notre économie et son rétablissement est mondiale. La COVID l'a exacerbée. Nous avons difficilement gardé nos établissements ouverts, mais nous avons observé cet été, au Canada, une certaine reprise dans certaines régions comme la vôtre. Tout l'été, j'ai reçu des appels dénonçant le manque de main-d'œuvre dans le secteur. Nos gens ne veulent pas revenir. L'une des causes incriminées d'innombrables fois était la prestation canadienne d'urgence, qui encourageait les gens à rester chez eux plutôt que de revenir travailler.

Je suis bien consciente que ce programme était important et essentiel pour beaucoup, y compris certains des témoins ici présents, mais il a diminué notre attrait pour la main-d'œuvre l'été dernier.

• (1630)

M. Jake Stewart: Je vois. C'est ce qu'on nous dit localement aussi.

L'une des échappatoires du projet de loi — les projets de loi, quel que soit le gouvernement, ne sont pas toujours sans faille — concernait les congés de maladie. Nul besoin d'un billet du médecin. Ça manquait de rigueur. On pouvait se prétendre malade et profiter de la prestation, ce qui était une autre entrave pour notre association.

Parfois, le secteur ne peut combler les postes qu'on a énumérés parce que beaucoup d'hôtels se tournent vers le Programme des travailleurs étrangers temporaires, seulement pour découvrir qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ne peut traiter les dossiers dans un délai raisonnable, compte tenu de la crise bien connue à laquelle vous avez fait allusion, qui sévit dans notre industrie. Je tenais seulement à le vérifier, parce que je comprends à quel point la pandémie a touché le secteur hôtelier dans son ensemble au Canada.

Je vous remercie de votre réponse. J'ai maintenant une question pour M. Saretsky. Nous avons entendu dire que, au Canada, la surchauffe de l'immobilier était telle qu'on s'attend à ce que pratiquement tous les Canadiens, à quelques exceptions près, réhypothèquent leur maison — bien que ce ne soit pas la meilleure chose à faire — et se servent de la valeur nette de l'emprunt pour se procurer de la nourriture, de l'essence et des services publics dans un pays déjà rendu inabordable en raison de l'inflation et de l'incurie libérale. Mais, de là à se retourner et à donner aux entreprises de l'argent pour qu'elles paient leurs factures...

Pourquoi les entreprises ne peuvent-elles pas se servir de la valeur nette d'emprunt de leurs immeubles et payer leurs factures comme doit le faire le reste des Canadiens dans la situation actuelle?

M. Stephen Saretsky: Je ne peux pas m'appesantir sur les entreprises, mais si on cherche à savoir à qui les banques accordent des prêts et où se situe la croissance du crédit, c'est entièrement dans les hypothèques à l'habitation. Comme je l'ai dit, la croissance du crédit hypothécaire à l'habitation est à son maximum en 10 ans et elle contribue manifestement à gonfler le prix des maisons. Quant à la croissance du crédit aux entreprises, elle est essentiellement nulle.

Peut-être que les banques, après examen, se disent qu'il est risqué pour elles de refinancer une entreprise pour qu'elle engage des dépenses d'équipement, par exemple. Pour elles, c'est peut-être seulement une question de risque.

Le président: Merci, monsieur Stewart.

Les libéraux ont maintenant la parole pendant cinq minutes.

Monsieur Baker, à vous la parole.

M. Yvan Baker (Etotobicoke-Centre, Lib.): Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Avant de poser ma question, je tiens à faire une observation sur le sujet que vient d'aborder M. Stewart. Il importe également de se rappeler, pour élargir le contexte, et je pense que ç'a été dit en réponse à sa question, que les problèmes de main-d'œuvre ont précédé la pandémie et qu'ils étaient attribuables à tout un ensemble de causes. Elles étaient vraisemblablement différentes selon les régions et pour différents fournisseurs du secteur du tourisme. L'une des premières difficultés, d'après mes lectures, y compris celles de *l'Economist*, d'après, également, les confidences de mes électeurs entrepreneurs d'Etotobicoke-Centre, est que la pénurie de main-d'œuvre est, dans une large mesure, attribuable à une immigration très réduite pendant la pandémie, ce qui a joué sur la population active, non seulement dans le secteur du tourisme, mais, également, dans tous les autres. Il ne faut pas l'oublier.

Il importe également de se rappeler que le projet de loi C-2, la question à l'ordre du jour, est un changement de direction, comme y a fait allusion ce matin la ministre des Finances. Il vise à vraiment

accorder un soutien ciblé aux entreprises et aux particuliers qui en ont le plus besoin. Voilà l'une de ses principales raisons d'être.

Je demande à l'association de tourisme de dire, en rétrospective, ce qui serait arrivé si le gouvernement n'avait pas créé les programmes antérieurs de soutien, telle la subvention salariale d'urgence. Toutes mes excuses; j'aurais dû dire l'Association des hôtels du Canada.

• (1635)

Mme Susie Grynol: Le secteur ne serait tout simplement plus debout. Il aurait perdu ses entreprises phares, les hôtels, les centres de congrès et les attractions. Nous aurions perdu des centaines de milliers d'exploitants d'entreprises touristiques qui font vivre aux Canadiens des expériences, pour ne pas mentionner celles de la vie autochtone, partout dans notre pays. Nous aurions perdu d'importantes infrastructures dans le secteur des voyages, dans les parcs de véhicules récréatifs et d'autocars qui sillonnent le pays en tous sens. Sans appui, le secteur aérien se serait effondré.

La raison pour laquelle le projet de loi C-2 est si important, c'est que nous sommes à la veille de cet effondrement dans notre saison morte, alors que les restrictions imposées aux voyages se multiplient. Notre objectif est de préserver notre noyau d'entreprises phares pour que, après la tempête, les infrastructures soient toujours debout pour permettre aux secteurs de se reconstruire.

M. Yvan Baker: Je vous en remercie.

Monsieur le président, combien me reste-t-il de temps?

Le président: Encore deux minutes.

M. Yvan Baker: Des députés, certains de notre comité, je crois, ont proposé de peut-être mettre fin aux mesures de soutien contre la COVID. Qu'en diraient vos membres? Qu'en pensez-vous?

Mme Susie Grynol: Ailleurs dans l'économie, des secteurs se rétablissent. Quand le gouvernement, dans le budget, a étudié le moment de mettre fin à ces programmes de soutien, il était logique de le faire au début de l'été, puis la décision a été remise, parce que le gouvernement ne peut pas se placer en position de rétablir de nouveau tous les secteurs de l'économie. La pandémie a simplement eu des effets trop profonds et trop dévastateurs pour que ce soit possible. Mais des secteurs comme le nôtre ont souffert excessivement de la pandémie et n'ont pas eu une seule occasion de se rétablir au cours des 19 derniers mois. Nous ne sommes pas sortis de l'auberge, parce que, maintenant, nous sommes dans la mort-saison. Notre reprise, d'après nous, commencera le printemps prochain, alors que nous nous préparons à l'été.

Il faut donc examiner une réponse stratégique du gouvernement pour ces secteurs durement touchés. Vous savez, c'était pour nous la prospérité avant la pandémie. C'est moins douloureux pour notre secteur, parce que les comportements ont changé. Mais, je le prédis, les voyages reprendront du poil de la bête avec fracas. Les gens veulent revenir, se marier tous les jours et assister à des conventions internationales. Les téléphones sonnent, mais, aujourd'hui, nous ne sommes pas encore en mesure d'accueillir des visiteurs au Canada. Mais, quand l'épreuve sera terminée, nous voulons que le secteur soit bien vivant, et c'est précisément ce que le projet de loi lui permettra de faire.

M. Yvan Baker: Merci beaucoup. J'aime votre enthousiasme.

Le président: Merci, monsieur Baker.

La parole est maintenant, pendant deux minutes et demie, à M. Lemire, du Bloc.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais revenir à Mme Prégent.

Madame Prégent, aujourd'hui, c'est le 9 décembre. Le congé des Fêtes approche; c'est dans environ deux semaines.

J'aimerais en savoir davantage sur l'état des troupes comparative-ment à l'année dernière, par exemple. Il y avait des programmes d'aide plus généraux pour les artistes, notamment la Prestation canadienne d'urgence, ou PCU, et la PCRE.

Le fait que les Fêtes approchent ajoute-t-il au sentiment d'urgence, de détresse psychologique, de tristesse ou de mélancolie? Quelles pourraient être les conséquences pour les gens du milieu culturel?

Mme Sophie Prégent: À mon avis, les conséquences seront évidemment dévastatrices. Plus l'on attend, plus la situation devient urgente et plus le problème s'approfondit. C'est présentement très difficile de rejoindre nos membres. Pourquoi? Comme vous le savez probablement...

[Traduction]

Le président: Madame Prégent, pouvez-vous rapprocher le micro un peu plus de votre bouche?

• (1640)

[Français]

Mme Sophie Prégent: Est-ce que vous m'entendez bien maintenant?

[Traduction]

Le président: Oui, c'est mieux. Merci.

[Français]

Mme Sophie Prégent: Je suis désolée, monsieur le président.

Je reprends ma réponse à la question posée par M. Lemire. Pour l'instant, c'est difficile de rejoindre les membres. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une carrière comporte des hauts et des bas et que la courbe des revenus évolue toujours en dents de scie.

Je vais parler pour l'Union des artistes. Comme vous le savez probablement, les artistes membres de l'Union des artistes peuvent bénéficier d'un REER. Les producteurs et les artistes contribuent au REER. Or, il n'y a jamais eu autant de nos membres qui ont retiré des fonds du REER que présentement. Cela veut dire qu'à 65 ans, ces gens-là n'auront plus d'argent dans leur REER. En raison de l'urgence de leur situation, la seule façon qu'ils ont trouvé d'aller chercher de l'argent, c'est de retirer une partie ou la totalité de leurs fonds du REER.

Tous ceux qui sont ici présentement ont probablement une façon de contribuer à leur REER ou à leur fonds de pension. Imaginez que, par la force des choses, vous êtes obligés de retirer des fonds de votre REER à 37 ans, à 40 ans ou à 52 ans. C'est quelque chose que l'on ne pouvait pas faire à l'Union des artistes. On a été obligés de devenir de plus en plus flexibles, parce qu'il y avait de plus en plus de demandes en ce sens. Cependant, ce qui se produisait deux ou trois fois par année avant la crise se produit présentement à deux ou trois reprises dans tous nos comités de direction, c'est-à-dire toutes les deux semaines.

Le président: Je vous remercie.

M. Sébastien Lemire: C'est choquant de constater qu'un REER devient un filet social. Il est donc urgent d'agir.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

La parole est maintenant, pendant deux minutes et demie, au NPD.

Monsieur Blaikie, allez-y.

M. Daniel Blaikie: Merci.

Madame Kobluk, le gouvernement nous dit notamment que la raison d'être du projet de loi C-2 est de passer à l'étape du rétablissement après la pandémie. Il nous a dit également, et pas seulement dernièrement, mais particulièrement pendant la campagne électorale, qu'il était déterminé à n'oublier personne, mais c'était avant son annonce, en octobre et sans autre forme de procès, de la fin du programme des prestations canadiennes de la relance économique.

La reprise, elle se passe chez les personnes financièrement vulnérables qui se voient réclamer le remboursement de leurs prestations. Il n'y a pas de mesure permanente de soutien du revenu pour beaucoup de personnes qui continuent de se débattre dans une économie hostile, compte tenu de la pandémie. On poursuit des personnes financièrement vulnérables pour qu'elles remboursent leurs dettes. Ensuite, nous apprenons, en ce qui concerne la subvention salariale, que des entreprises comme Bell, Telus et Chartwell, abondamment subventionnées par l'État, ont ensuite versé de généreux dividendes à leurs actionnaires. Elles ont même accru le montant annuel de leurs versements de 5 à 7 %.

À un niveau supérieur, lorsqu'il est question des principes de la reprise — ce que ça signifie de n'oublier personne, de nous assurer que nous avons une reprise équitable et de reconstruire en mieux —, le projet de loi C-2 constitue-t-il un pas dans cette direction ou ne brosse-t-il pas un tableau très différent de ce à quoi la reprise au Canada ressemblera?

Mme Deborah Kobluk: Je pense que le projet de loi C-2 est optimiste, et cet optimisme est peut-être injuste.

Songez aux personnes qui ont besoin de soutien et au soutien dont elles ont besoin. La Prestation canadienne de la relance économique a pris fin le 23 octobre. Le même jour, près d'un million de travailleurs y étaient admissibles.

Hier, je discutais avec des alliés de la défense des droits des travailleurs. Ils ont mentionné que plus de 600 000 travailleurs sont obligés de travailler à temps partiel et qu'ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Leurs comptes bancaires souffrent encore. Ces gens sont laissés pour compte, et leur situation empire tous les mois. C'est aussi ce que l'on constate chez les personnes âgées: leur situation empire tous les mois.

Ces personnes ont perdu leur SRG, et maintenant, elles devront attendre cinq mois s'il n'y a pas de changement. Cela représente une perte de 15 % de leur revenu annuel, et on leur demande de continuer à subir cette perte. Considérant que certains aînés avaient peut-être de très petites économies le premier mois et que les personnes sur le seuil de la pauvreté ont rarement...

Le président: Je vous remercie, madame Kobluk.

Nous passons maintenant aux conservateurs.

Monsieur Chambers, vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Pierre Poilievre: Excusez-moi. C'est moi qui vais passer maintenant, si vous le permettez.

Le président: Allez-y, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Merci.

Ma question s'adresse à Mme Grynol, de l'Association des hôtels du Canada.

Seriez-vous pour la division du projet de loi? En procédant de cette façon, nous pourrions adopter rapidement le soutien destiné aux secteurs de l'hôtellerie et de l'accueil, et prendre le temps d'examiner séparément les autres programmes de soutien du revenu.

• (1645)

Mme Susie Grynol: C'est une très bonne question. Je suis pour toute mesure qui fera en sorte que le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil sera adopté sans tarder, avant Noël.

L'hon. Pierre Poilievre: Les conservateurs ont proposé la division du projet de loi. Nous avons déclaré publiquement être pour cette approche.

Monsieur Saretsky, vous travaillez dans l'immobilier. La SCHL, le plus grand organisme gouvernemental de logement au Canada et le plus puissant, a prédit que la COVID-19 entraînerait une chute de 10 à 14 % du prix des logements. Sa prédiction était sensée: il n'y avait pas d'immigration, les salaires baissaient, les gens étaient craintifs par rapport à leur avenir et ils ne pouvaient même pas visiter les maisons qu'ils envisageaient d'acheter. Pourtant, en réalité, après avoir baissé brièvement, le prix des logements a bondi d'un tiers depuis le début de la pandémie.

À quoi attribuez-vous la hausse fulgurante du prix des maisons qui a commencé au début du printemps de 2020 et qui se poursuit aujourd'hui?

M. Stephen Saretsky: C'est une bonne question. D'abord, il y a assurément un aspect psychologique: comme plus de gens travaillent de la maison, la demande pour de plus grands logements a augmenté. Toutefois, l'autre facteur qui doit être pris en considération, c'est que pour faire un tel achat, il faut de l'argent et il faut avoir accès au crédit. D'après moi, le gouvernement avait de bonnes intentions, mais les mesures prises pour stimuler l'économie étaient peut-être excessives, et le prix des logements est peut-être le résultat de cette stimulation excessive.

Je le répète, la masse monétaire a augmenté de 20 %. La croissance du crédit hypothécaire à l'habitation montre que c'est dans ce secteur que les banques consentissent des prêts. Aujourd'hui, il est toujours possible d'obtenir un prêt hypothécaire à taux variable de 1,3 %, alors que le taux d'inflation s'élève à près de 5 %, ce qui donne un taux hypothécaire réel de -3 %. Cette situation rend l'achat de biens durables tels que des biens immobiliers très attrayant. Par conséquent, le nombre d'investisseurs augmente, un fait que la Banque du Canada a aussi souligné récemment.

L'hon. Pierre Poilievre: Je trouve ironique que la Banque du Canada jette le blâme sur les investisseurs alors que depuis la mise en place de son programme d'assouplissement quantitatif, les prêts hypothécaires consentis aux investisseurs ont augmenté de 100 %, d'après la Banque du Canada. C'est donc l'argent créé par la banque centrale que les investisseurs utilisent pour investir. Trouvez-vous cette situation ironique?

M. Stephen Saretsky: Oui. Je le répète, chaque action entraîne une réaction. L'intention était peut-être bonne, mais les mesures prises ont provoqué l'augmentation du prix des biens. Aujourd'hui, on se demande pourquoi tant d'investisseurs sont actifs sur le marché. Je peux vous dire, du moins en ce qui concerne ma clientèle, que nous regardons la situation et que nous voyons tout l'argent qui est mis en circulation. Normalement et historiquement, une telle conjoncture est très favorable pour les biens réels comme les biens immobiliers, et c'est certainement ce qui attire de plus en plus de Canadiens vers le marché immobilier.

Habituellement, une personne qui possède un logement en copropriété, par exemple, vend son logement pour s'acheter une maison; elle vend un bien pour en acheter un autre. Or, la tendance qu'on observe actuellement, c'est que les gens gardent leur logement en copropriété, ils le transforment en logement locatif, ils le refinancent, puis ils s'achètent une maison. Les gens choisissent de garder plusieurs propriétés.

Je pense que cette tendance est le résultat de la hausse du prix des logements au Canada. Devant une hausse du prix des maisons de plus de 20 %, pourquoi investir ailleurs? Alors oui, il y a des répercussions...

L'hon. Pierre Poilievre: Vous avez raison. Vous avez mentionné que les gens recherchent de plus grands logements, mais même dans les centres urbains, le prix des logements en copropriété a augmenté de 15 %. Ces prix-là aussi sont à la hausse.

Vous avez souligné que la richesse faisait boule de neige. Les gens très riches voient le prix de leurs biens monter et ils s'en servent comme garantie d'emprunt pour acheter d'autres biens. Puis, ils répètent la même opération avec leurs nouveaux biens. Ainsi, leurs biens se multiplient, et ils deviennent propriétaires d'une part de plus en plus grande des logements disponibles. L'inflation diminue la valeur réelle de leur dette.

L'économie inflationniste est très avantageuse pour les investisseurs ultrariches, mais elle est terriblement défavorable aux locataires de la classe ouvrière. Approuvez-vous cette affirmation, monsieur Saretsky?

• (1650)

Le président: Je vous remercie, monsieur Poilievre.

M. Stephen Saretsky: Je dirais que oui.

L'hon. Pierre Poilievre: Merci.

Le président: Merci, monsieur Saretsky.

Nous passons maintenant aux libéraux. Madame Chatel, vous disposez de cinq minutes.

Mme Sophie Chatel (Pontiac, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai une question pour Mme Grynol, de l'Association des hôtels du Canada.

Comme vous le savez, tous les gens ici présents accordent beaucoup d'importance à la pénurie de main-d'œuvre. La communauté de ma circonscription est rurale, et certaines régions, comme Maniwaki, ne comptent que deux grands hôtels.

Nous avons parlé tout à l'heure de la pénurie de main-d'œuvre dans votre secteur. J'aimerais savoir ce que vous pensez des données suivantes: d'après Statistique Canada, au cours des 10 dernières années, la population en âge de travailler — ceux qui ont entre 24 et 64 ans — a augmenté de 8 %, tandis que la population âgée de 65 ans et plus a crû de 42,3 %. En même temps, comme mon collègue l'a mentionné, nous avons un problème d'immigration.

À mes yeux, le plus grand enjeu de la pénurie de main-d'œuvre, c'est le vieillissement de la population. Avez-vous aussi constaté cette tendance?

Mme Susie Grynol: Oui, j'ai aussi constaté cette tendance dans les données de Statistique Canada.

Statistique Canada a une autre donnée intéressante: 80 % de la main-d'œuvre de demain doit provenir de l'immigration. Par conséquent, nous allons présenter au gouvernement un plan visant à nous sortir de la crise actuelle, en mettant l'accent sur les secteurs les plus durement touchés. Nous espérons que le gouvernement s'empressera d'autoriser l'entrée au Canada d'un plus grand nombre de travailleurs de tous les niveaux de compétence et qu'il s'efforcera d'éliminer immédiatement les obstacles entravant les demandes de permis de travail, dont le traitement a été interrompu en raison de la COVID. Nous nous préparons déjà pour l'été. Nous essayons de faire venir des étudiants de l'étranger. Nous avons un programme de visa vacances-travail, mais les demandes ont été suspendues.

Il faut relancer certains programmes existants pour faire venir le plus grand nombre possible de travailleurs au Canada cet été. Par ailleurs, il faut aussi régler les problèmes systémiques liés à l'abordabilité: des préposés à l'entretien voyagent trois heures par jour parce qu'ils n'ont pas les moyens de demeurer dans la ville où ils travaillent. Évidemment, ces questions remontent à il y a plus longtemps.

Mme Sophie Chatel: Oui. Je vous remercie. C'est une question très importante, aux facettes multiples. La fin de la Prestation canadienne d'urgence n'est pas l'enjeu principal.

J'ai une autre question sur la pénurie de main-d'œuvre et l'importance d'adopter le projet de loi.

Comme vous l'avez mentionné, en ce qui concerne la subvention salariale, si le projet de loi n'est pas adopté, la relation employeur-employé sera rompue au moment où les activités reprendront cet été, comme vous l'avez dit avec tant de ferveur et d'espoir. La rupture des relations que vous vous êtes démenés à maintenir aura des répercussions énormes sur la pénurie de main-d'œuvre. Si nous nous soucions réellement de la pénurie de main-d'œuvre, nous devons adopter le projet de loi. Est-ce exact?

Mme Susie Grynol: Absolument. Les entreprises doivent demeurer intactes, et nous devons maintenir le plus grand nombre possible de relations employeur-employé, car si nous n'avons pas notre personnel au moment où nous devons reprendre nos activités, nous ne pourrions pas nous rétablir. Nous avons besoin des deux; ils sont indissociables. Sur ce plan, le projet de loi est absolument essentiel.

Mme Sophie Chatel: Si nous ne prenons pas ces mesures avant le début de la saison, cela aura un effet domino, le tourisme étant un secteur tellement important de notre économie. D'après ce que j'ai compris, si le projet de loi n'est pas adopté, nous nous trouverons dans une bien mauvaise situation.

Mme Susie Grynol: C'est exact.

Mme Sophie Chatel: Excellent.

Monsieur le président, est-ce qu'il me reste du temps?

Le président: Il vous reste 40 secondes.

Mme Sophie Chatel: J'ai une question brève pour Mme Prigent.

[Français]

Madame Prigent, l'apport de fonds à la Fondation provient surtout du Québec. Pourquoi le gouvernement du Québec s'est-il retiré et n'a-t-il pas continué d'accorder ces fonds?

Je vous remercie.

Mme Sophie Prigent: Ce serait plutôt à Mme Roy qu'il faudrait poser la question puisque c'est elle qui gère l'enveloppe de façon discrétionnaire. D'après ce que j'ai compris, cette enveloppe lui appartenait et c'est elle qui a décidé d'injecter 2 millions de dollars dans le fonds et, par la suite, un autre montant de 3 millions de dollars. À partir du moment où les deux premiers millions de dollars ont été dépensés, cela s'est passé très vite. Un mois après que le formulaire a été publié sur le site de la Fondation, on a dû le retirer, parce que l'on savait que tout l'argent allait être dépensé. On a reçu une deuxième subvention de 3 millions de dollars, et, un mois et demi plus tard, le formulaire a encore une fois été retiré.

• (1655)

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant aux conservateurs. Monsieur Chambers, vous disposez de cinq minutes.

M. Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Comme plusieurs de mes collègues, je représente une circonscription qui compte nombre des destinations touristiques les plus prisées du Canada, y compris, à mon humble avis, la baie Georgienne et quantité de grands lacs.

Madame Grynol, je pense qu'il y a plusieurs de vos membres dans ma circonscription, des membres de l'Association des hôtels du Canada comme des acteurs de l'industrie. On m'a beaucoup parlé de la pénurie de main-d'œuvre, et je suis aussi d'avis qu'elle est grave.

Parmi les enjeux dont on m'a parlé, il y a les messages contradictoires envoyés par le gouvernement relativement aux voyages et à la promotion des voyages, ainsi que les problèmes liés aux tests PCR dans les aéroports, qui ont aussi une incidence sur la relance du tourisme et la volonté de la population de recommencer à voyager.

Voulez-vous nous parler de problèmes posés par les politiques du gouvernement?

Mme Susie Grynol: Oui.

Le Canada n'est pas vraiment ouvert aux affaires en ce moment. C'est très difficile d'entrer au Canada. Le test PCR est un obstacle, et comme vous le savez, des rumeurs courent sur l'imposition de nouvelles restrictions.

Cependant, je tiens à être claire. Nous savons que nous faisons face à une crise sanitaire et qu'un variant circule. Tout le monde tente de comprendre le variant, à quel point il est transmissible et quelle est son incidence sur l'efficacité des vaccins.

Ce que nous demandons, c'est qu'à l'avenir, quand on comprendra mieux les répercussions du variant sur la santé, le gouvernement soit clair avec les Canadiens et les voyageurs étrangers. Nous lui demandons de faire en sorte que les mesures prises à la frontière soient claires et prévisibles afin que les personnes qui font des voyages d'agrément ou d'affaires comprennent bien à quoi s'attendre.

Un jour, lorsque nous aurons appris à vivre avec le virus, il nous faudra un processus plus simple que celui en place aujourd'hui. Pour que notre industrie se remette sur pied avant l'été, il faut absolument ouvrir grand le pays au tourisme. Sinon, l'effondrement dont j'ai parlé est inévitable.

M. Adam Chambers: Je vous remercie. Votre réponse est très éclairante.

Monsieur Saretsky, je vais faire appel à votre expertise dans le domaine de l'immobilier. Au cours des derniers jours, nous avons beaucoup parlé du logement abordable, et ce matin, nous avons passé du temps avec la ministre des Finances. Nous avons tenté par plusieurs moyens de résoudre la crise du logement abordable. Je pense que vous êtes sur la côte Ouest, où il y a une taxe sur les logements vacants et une autre sur la spéculation, et où les achats immobiliers par des étrangers sont interdits. Cependant, certains principes fondamentaux du marché des prêts sont demeurés inchangés, notamment les faibles taux d'intérêt.

À votre avis, quelles mesures faudra-t-il prendre pour avoir une incidence réelle sur le marché immobilier en particulier et quels risques la structure actuelle du marché engendre-t-elle?

M. Stephen Saretsky: C'est une bonne question.

Selon moi, tant que les taux d'intérêt et les taux hypothécaires resteront aux niveaux actuels, l'entrée de capitaux dans le marché immobilier continuera d'augmenter. C'est tout simplement la réalité. Je suis à Vancouver. Nous avons une taxe sur les logements vacants. Nous avons essayé une taxe sur la spéculation. Nous avons aussi essayé d'interdire la location sur Airbnb. Nous avons tout essayé.

À défaut d'augmenter les taux d'intérêt, je dirais que le plus gros défi qu'on peut tenter de relever, c'est d'accroître l'offre de logements. À cet égard, ce sont les lourdeurs administratives municipales qui posent le plus gros problème. Faire approuver un projet et construire des maisons prend tout simplement beaucoup trop de temps.

M. Adam Chambers: Je vous remercie.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

• (1700)

Le président: Il vous reste 50 secondes, presque une minute.

M. Adam Chambers: Merci.

J'ai une question brève pour Mme Kobluk.

Le gouvernement vous a-t-il consultée, vous ou votre organisation, durant l'élaboration du projet de loi C-2? Avez-vous discuté récemment avec le gouvernement des difficultés auxquelles vos membres font face?

Mme Devorah Kobluk: Non, nous n'avons pas échangé directement avec le gouvernement.

M. Adam Chambers: Je vous remercie.

Mme Devorah Kobluk: Le gouvernement ne nous a pas consultés, malheureusement.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Chambers?

M. Adam Chambers: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci à vous.

Nous passons maintenant aux libéraux.

Je donne la parole à M. MacDonald pour cinq minutes.

M. Heath MacDonald (Malpeque, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je veux parler à Mme Grynol à nouveau. Combien d'employés sont représentés par l'Association des hôtels du Canada?

Mme Susie Grynol: Il y en a 300 000.

M. Heath MacDonald: Environ combien de ces employés, à votre connaissance, ont été licenciés pendant la COVID-19?

Mme Susie Grynol: Soixante pour cent de notre main-d'oeuvre a été perdue au cours de ces premiers mois, lorsque nous avons connu une fermeture totale. Nous avons essayé de réembaucher autant de personnes que possible, mais il n'est pas clair, dans le contexte actuel, combien de personnes on a perdues de façon permanente. Nous savons que beaucoup de gens ont été transférés dans le secteur de la santé et ne reviendront pas.

M. Heath MacDonald: Surveillez-vous le nombre de réembauches? La plupart de ces personnes auraient été inscrites au programme de la PCU. L'emploi a augmenté de 154 000 personnes en novembre.

Avez-vous des chiffres sur le nombre de ces personnes qui ont réintégré le secteur des services que vous représentez?

Mme Susie Grynol: J'ai ces chiffres. Ce que j'aimerais faire, c'est d'assurer un suivi auprès du Comité, si je peux, sur les détails très précis du pourcentage de personnes qui ont été embauchées à nouveau dans notre secteur. Ce que je peux vous dire, c'est que nous n'avons pas enregistré le genre de reprise que nous devons enregistrer. Nous n'avons pas pu réembaucher autant de travailleurs que nous le devons. C'est en partie à cause de la PCU, mais ce n'est pas la seule raison.

Fondamentalement, nous sommes devenus une industrie déstabilisée et un grand nombre de nos travailleurs sont partis. Par ailleurs, nous avons une industrie qui, dans de nombreuses régions du pays, n'a pas connu le type de demande dont nous avons besoin pour réembaucher autant de travailleurs que possible. Les chiffres auxquels vous faites référence s'appliquent principalement à d'autres secteurs, mais je vais vous donner les détails de notre secteur, plus particulièrement.

M. Heath MacDonald: L'Association des hôtels du Canada a-t-elle réalisé des enquêtes ou des recherches sur la régionalité et la façon dont la COVID-19... Y a-t-il des régions qui ont été plus touchées que d'autres?

Je viens d'une région rurale et je me demande si vous pouvez nous fournir des renseignements sur les régions les plus durement touchées de l'Association des hôtels du Canada et de l'industrie du tourisme?

Mme Susie Grynol: Les centres-villes ont été touchés de manière disproportionnée. Dans l'ensemble, les revenus ont baissé de 50 à 100 % pendant la durée de la COVID, jusqu'aux deux derniers mois. C'est le cas partout, mais il y a un problème aigu dans les centres urbains où, cet été, nous n'avons pas eu d'événements, de foires, de festivals ou toute activité qui attire les gens dans les centres-villes. Les gens ne travaillent pas dans ces centres-villes. Ils ont été dévastés, et je serais ravie de faire un suivi avec vous.

Nous avons chaque marché pour chaque semaine, et nous pouvons effectuer une analyse des zones rurales et urbaines pour chaque marché.

M. Heath MacDonald: Nous ne pouvons plus dépendre des voyages nationaux pendant encore longtemps. Nous avons besoin de voyages étrangers. Le nouveau variant a mis un frein à cela.

Si votre secteur ne parvient pas à faire adopter le projet de loi C-2, quelle solution de rechange y a-t-il? Je sais qu'il y a des hôtels en plein centre-ville d'Ottawa qui sont énormes, de beaux hôtels dont les restaurants ne sont pas ouverts. Je suis persuadé que certaines personnes dans cette salle sont probablement logées dans au moins l'un d'entre eux.

Quel est le sombre scénario si ce projet de loi n'est pas adopté?

Mme Susie Grynol: Nous assisterons à un effondrement de ce secteur. Si l'on prend l'exemple du secteur hôtelier, d'après cette enquête, nous pourrions voir jusqu'à 60 % des hôtels de ce pays fermer pour de bon. Ils ne seront pas en mesure de couvrir les factures. Ils sont déficitaires chaque mois dans la plupart des régions et des segments du pays.

Ce projet de loi fournira un soutien pour payer une partie de leurs coûts fixes et une partie de leurs salaires, ce qui est la bouée de sauvetage dont l'industrie a besoin pour traverser les deux prochains mois. Sans cela, nous assisterons à d'importantes fermetures d'entreprises, peut-être jusqu'à 60 %.

• (1705)

Le président: Merci. Votre temps de parole est écoulé, monsieur MacDonald.

M. Heath MacDonald: Merci.

Le président: Nous allons maintenant entendre le Bloc et Mme Sinclair-Desgagné.

[Français]

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné (Terrebonne, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais en entendre davantage de la part de Mme Prigent.

Bonjour, madame Prigent.

Ce matin, Mme la ministre Freeland est venue nous parler au Comité. Elle a mentionné que le projet de loi C-2 incluait les entreprises culturelles dans le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil, puisque ce volet est assez large.

Croyez-vous, madame Prigent, qu'une majeure partie des membres de l'Union des artistes serait visée ou cela ne toucherait-il simplement que des artistes et des travailleurs autonomes dans le milieu des arts?

Mme Sophie Prigent: Il faut faire attention, parce que bien des artistes ne font partie d'aucune association ni d'aucun syndicat. Ceux qui ne sont pas représentés sont généralement les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui n'ont ni REER, ni filet social, ni assu-

rances, et ainsi de suite. C'est la raison pour laquelle, selon nous, la Fondation des artistes serait un bon véhicule, parce que nous voulons nous assurer que tout le monde bénéficie d'une couverture égalitaire et équitable, surtout les artistes qui ne sont membres d'aucune association.

Selon moi, la pire chose qui pourrait arriver, c'est que cet argent ne transite pas par les associations et les syndicats, parce que je ne vois pas comment la partie patronale, soit les entrepreneurs, pourrait rejoindre les membres de l'Union des artistes, sans parler des artistes qui n'en sont pas membres. S'il n'y a pas de lien d'emploi, c'est impossible de les rejoindre.

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné: Vous avez donné des chiffres très intéressants et à la fois très tristes au sujet, par exemple, des personnes qui envisageaient d'abandonner leur carrière dans le milieu culturel.

Pouvez-vous nous parler de cas dont vous avez eu connaissance et des répercussions que ces abandons auront sur l'industrie culturelle?

Mme Sophie Prigent: Malheureusement, je ne pourrai jamais parler des gens qui vont quitter le secteur, et vous non plus, d'ailleurs, parce que vous ne les connaissez jamais. Je n'aime pas parler de personnes en particulier, mais si l'auteur Fred Pellerin ne s'était pas mis à écrire et qu'il n'avait pas eu l'occasion de toucher le cœur des gens, on ne le connaîtrait pas et son œuvre n'existerait pas. Le problème, dans le secteur dans lequel nous évoluons, c'est que, quand les gens n'existent pas, leurs paroles n'existent pas non plus. Ils sont absents. Un artiste qui ne travaille pas ne devient pas un artiste; il va faire autre chose dans la vie.

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné: Je vous remercie, madame Prigent.

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer au NPD et à M. Blaikie pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Daniel Blaikie: Je vous remercie beaucoup.

Madame Prigent, le projet de loi C-2 prévoit un outil, soit la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement, qui ne s'applique pas aux travailleurs autonomes du secteur des arts et de la culture, à moins qu'il y ait eu un ordre de confinement dans leur région.

Tous les secteurs de l'industrie qui, selon le gouvernement, ont besoin d'une aide exceptionnelle sont inclus dans la partie 1 du projet de loi. Je me demande si cela aurait du sens de donner tout simplement accès aux travailleurs autonomes du secteur des arts et de la culture à la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement même s'il n'y a pas d'ordre de confinement dans leur région, puisque nous reconnaissons que cette industrie est en détresse même sans confinement.

Pensez-vous que cela aurait été une solution possible pour le gouvernement?

Mme Sophie Prigent: Il faudrait que je l'étudie, parce que je n'ai pas examiné cette possibilité sous cet angle. Je peux vous revenir avec une réponse plus précise. Au lieu de répondre de façon floue, je voudrais vraiment étudier cette question. Je me la suis posée aussi, mais je n'ai pas la réponse. Je peux vous revenir avec une réponse assez rapidement.

M. Daniel Blaikie: Vous pourrez transmettre votre réponse détaillée au greffier, qui pourra ensuite la remettre aux membres du Comité.

Je vous remercie beaucoup.

• (1710)

Mme Sophie Prigent: Je le ferai avec plaisir.

Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

M. Daniel Blaikie: Me reste-t-il encore un peu de temps?

Le président: Vous avez 45 secondes.

M. Daniel Blaikie: Si vous le permettez, madame Kobluk, pour les 45 secondes restantes, je vais vous redonner la parole. Je sais que vous avez été interrompue lorsque vous donniez votre dernière réponse, alors si vous voulez nous faire part de certaines de ces réflexions, vous disposez d'environ 30 secondes.

Mme Deborah Kobluk: Je dispose de 30 secondes pour dire que j'ai entendu à cette réunion que nous parlons d'hôtels et d'investissements. Je veux simplement vous faire comprendre qu'il y a tout un groupe de personnes au pays qui, lorsque ces prestations seront récupérées, perdront leur maison. Ils n'ont pas le luxe de voyager. Ils sont vraiment dans une situation complètement différente durant cette pandémie. Nous les oublions tout simplement. Ils ne figurent pas dans ce projet de loi. Ils ont perdu leurs prestations de la relance économique. Elles ont été récupérées.

Ils ne peuvent pas attendre. À chaque mois qui passe, la sécurité alimentaire, la sécurité en matière de santé et la sécurité en matière de logement vont diminuer. J'aimerais demander aux députés ce qu'ils vont incorporer dans ce projet de loi pour veiller à ce que cela ne se produise pas, que nous n'ayons pas une autre catastrophe qui durera des mois et des années.

Le président: Merci, madame Kobluk.

Nous allons maintenant passer aux conservateurs, pour cinq minutes.

J'ai M. McLean sur ma liste.

M. Greg McLean: Merci, monsieur le président.

Je vais revenir à Mme Grynol.

Avez-vous constaté une inflation des salaires parmi les personnes qui doivent venir fournir les services dans les hôtels de votre organisation?

Mme Susie Grynol: Je ne pense pas que je parlerais d'inflation des salaires. L'inflation des salaires est une partie du problème, mais nous avons connu une inflation généralisée. Dans certains cas, les coûts d'assurance ont augmenté jusqu'à 400 %. Nous avons été touchés par la chaîne d'approvisionnement, ce qui a une incidence sur l'acheminement des matériaux dans les hôtels, ainsi que sur le prix des aliments, etc. Il y a eu une hausse des coûts dans tous les secteurs, y compris l'inflation des salaires.

M. Greg McLean: D'accord. Merci.

Y a-t-il des problèmes d'inflation et de disponibilité de la main-d'œuvre par rapport aux coûts fixes?

Mme Susie Grynol: Je ne suis pas certain de comprendre la question.

M. Greg McLean: Y a-t-il des préoccupations concernant la disponibilité de la main-d'œuvre?

Mme Susie Grynol: Nous sommes très préoccupés par la disponibilité de la main-d'œuvre dans ce pays. Nous nous trouvons actuellement dans une position mitoyenne où la demande n'est pas suffisante pour attirer et réembaucher autant de personnes que possible, et nous essayons donc de conserver le plus d'employés possible.

Ces employés sont avec nous, et le but de ce projet de loi est d'essayer de maintenir le lien entre les employés et l'employeur. Ils seraient déjà inscrits sur la liste de paie de notre entreprise. Il s'agit de relations de longue date. Notre objectif est de conserver ces employés.

Mais en ce qui concerne le réembauchage, à l'approche du printemps et de l'été, il y aura une augmentation de l'inflation salariale à ce moment-là, lorsque nous entrerons dans la véritable période de réembauchage.

M. Greg McLean: Merci beaucoup, madame Grynol.

Monsieur Saretsky, pouvez-vous nous donner une estimation du pourcentage de propriétés vendues actuellement qui sont des immeubles de placement?

M. Stephen Saretsky: Je pense qu'il est difficile de déterminer quel est le pourcentage. Tout ce que je peux dire, c'est que je travaille dans le centre-ville de Vancouver, et que 50 % des logements appartiennent à des investisseurs.

M. Greg McLean: Je suis désolé... vous dites 50 %?

M. Stephen Saretsky: C'est 50 % au centre-ville si vous parlez de condos. Je pense que c'est proche de ce nombre, oui.

M. Greg McLean: Merci.

M. Stephen Saretsky: Le centre-ville de Vancouver, si je ne m'abuse, compte 60 % de locataires.

M. Greg McLean: Merci beaucoup.

Expliquez-nous pourquoi vous pensez que les prix des logements au Canada ont augmenté à un niveau tellement plus élevé que celui des États-Unis.

M. Stephen Saretsky: Je pense que ce qui est très problématique, c'est, premièrement, que nous n'avons pas assez construit de logements. Deuxièmement, l'immigration est élevée dans notre pays. Troisièmement, je pense que le crédit bancaire est un élément important. Je pense qu'il y a eu une croissance accrue du crédit. Il suffit de regarder l'endettement des ménages au Canada, n'est-ce pas? Cela me porte essentiellement à croire que les gens s'endettent beaucoup, et la plupart de ces dettes prennent la forme d'hypothèques, donc les banques consentent évidemment des prêts pour une bonne partie des hypothèques.

M. Greg McLean: Oui. D'accord. Merci.

Ce sont donc les faibles taux d'intérêt qui sont en grande partie la cause. Ces faibles taux d'intérêt sont des mécanismes non liés au marché à l'heure actuelle en raison des politiques de la Banque du Canada qui maintiennent les taux d'intérêt bas à l'aide de mesures d'assouplissement quantitatif.

Que se passera-t-il, une fois que nous serons revenus à un mécanisme de marché pour fixer les taux d'intérêt, si ces paiements d'intérêts hypothécaires augmentent, comme ce sera sûrement le cas?

Qu'advient-il des paiements dus par les acheteurs d'habitation et de la propriété réelle de ces habitations? Passeront-ils encore plus aux mains des investisseurs?

• (1715)

M. Stephen Saretsky: Oui. Il y aura une réévaluation substantielle du prix des maisons, si bien que si les taux hypothécaires augmentent — je dois parfois rappeler aux gens qu'en 2018, les taux hypothécaires au Canada ont atteint 3,5 %. Tout le monde pensait qu'ils atteindraient 4 %.

Cette année-là, en 2018, les ventes de maisons dans la région du Grand Vancouver ont chuté à leur plus bas niveau en 18 ans et, dans la région du Grand Toronto, elles ont chuté à leur plus bas niveau en 10 ans. Donc, s'il y a une sorte de réévaluation sur le marché hypothécaire, il y aura une réévaluation des maisons. Par exemple, en 2018, les prix des maisons à Vancouver ont chuté d'environ 10 %. Parallèlement, je pense qu'il y aura plus d'investisseurs qui vendront. Ce sera certainement le cas et cela va évidemment ajouter à l'offre sur le marché et probablement peser sur les prix aussi.

M. Greg McLean: Merci beaucoup.

Ma dernière question s'adresse à Mme Kobluk.

Madame Kobluk, certains de ces programmes mis en place par le gouvernement ont été plutôt aléatoires. Je parle directement des 500 \$ qui ont été donnés en cadeau pour reconnaître ce qui arrivait parfois aux personnes de 75 ans et plus. Malheureusement, cela a eu d'autres effets, car il y a toutes sortes de répercussions, notamment les paiements de loyer qui, pour certaines personnes âgées à faible revenu, représentent une partie de leur revenu.

Je sais que vous l'avez également mentionné, en ce qui concerne les programmes sociaux offerts aux personnes âgées dont le revenu est en deçà d'un certain seuil.

Combien de personnes âgées sont touchées par ces programmes aléatoires que le gouvernement a mis en place?

Le président: Monsieur McLean, c'est une excellente question, même si vous devrez peut-être attendre à la dernière série de questions pour la poser. La prochaine intervenante est Mme Dzerowicz pour les libéraux, pour cinq minutes.

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à tous, car je pense que nous tenons une conversation importante cet après-midi.

Ma première question s'adresse à Mme Kobluk, du Centre d'action pour la sécurité du revenu. En écoutant l'échange que vous avez eu plus tôt avec mon collègue, M. Blaikie, je voulais simplement réitérer certaines des choses que notre vice-première ministre et ministre des Finances a signalées ce matin.

Je pense qu'il y a un engagement très clair de la part de notre vice-première ministre à travailler à régler le problème lié au SRG et à la PCU. Nous sommes conscients du problème, nous nous en préoccupons, et c'est une priorité. Restez à l'affût des nouvelles. Je voulais m'assurer que ce soit réitéré, parce que je pense qu'il y a beaucoup de compassion de part et d'autre de l'enceinte sur cet enjeu.

Je pense que l'autre point que je veux soulever concerne la vérification entourant la PCU. L'ARC comparaitra devant le Comité demain, et je pense que les membres du Comité pourront poser des questions plus précises à ce moment-là. Je sais toutefois que l'ARC et Service Canada ont clairement fait savoir que lorsqu'ils effectuent leurs vérifications, ils font preuve de souplesse, d'empathie et de compassion, et ils ne cherchent en aucun cas à harceler les Canadiens vulnérables pour qu'ils remboursent de l'argent qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser.

Pour ce qui est de la façon dont cela se traduit pour moi dans ma circonscription, à l'origine, lorsqu'il y a eu des préoccupations, en particulier de la part de certains de mes artistes, pour être honnête, au sujet de la vérification des versements de la PCU, j'ai reçu beaucoup d'appels à mon bureau. Je peux vous dire qu'un certain nombre d'entre eux ont fait l'objet d'une vérification, et je peux vous dire que je ne reçois aucun appel à l'heure actuelle au sujet de la vérification des versements de la PCU et de préoccupations. Nous sommes passés à une hausse marquée de courriels et d'appels à littéralement aucun à l'heure actuelle. Pour ma circonscription et moi, comme j'ai une circonscription de travailleurs, c'est certainement quelque chose qui me préoccupe constamment, soit la façon dont les citoyens de ma circonscription sont traités. Je tenais à vous le faire savoir.

La question que je vous pose, cependant — et c'est un point que j'ai soulevé ce matin auprès de notre vice-première ministre et ministre des Finances —, porte sur l'importance d'un programme national de garderies. Je me demande si vous pourriez peut-être commenter l'importance de l'adhésion du gouvernement de l'Ontario au régime de garde d'enfants.

Mme Devorah Kobluk: Désolée, mais je voudrais d'abord répondre à certaines de vos observations.

J'ai vu la comparution de la ministre ce matin. Nous sommes très heureux que ce soit au programme. Nous le revendiquons depuis les mois d'août.

J'ai aussi retracé certaines des observations formulées par ce gouvernement, et la ministre Qualtrough dit qu'il faut se pencher sur « la justice et l'équité ». J'ai inclus cela dans ma déclaration. Parlons des aînés dont il est question. Il s'agit des aînés les plus pauvres, qui vivent près du seuil de la pauvreté. Il ne s'agit pas d'aînés bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse qui n'ont pas à faire de remboursements jusqu'à ce qu'ils atteignent 80 000 \$. Ce sont les aînés qui, dès qu'ils reçoivent un dollar de la PCU, doivent rembourser à 50 %, et ils vivent déjà au seuil de la pauvreté.

Je crains que ce qui sera corrigé, c'est que nous n'aurons qu'un paiement unique. C'est ce que je voulais dire lorsque je disais qu'il faut une approche systémique. Il y a une solution facile pour régler cela...

• (1720)

Mme Julie Dzerowicz: Écoutez, je suis vraiment désolée. Je veux vous poser une question sur les services de garde d'enfants, simplement parce que je n'ai qu'un temps limité pour poser toutes mes questions, mais je vous suis très reconnaissante de vos remarques.

M. Daniel Blaikie: J'ai seulement un bref rappel au Règlement à ce sujet.

Le président: Nous sommes saisis d'un rappel au Règlement.

Mme Devorah Kobluk: Nous avons besoin d'une exemption ministérielle sur les revenus de la PCU pour les personnes âgées.

Le président: Nous avons votre rappel au Règlement.

M. Daniel Blaikie: J'ai un bref rappel au Règlement.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons eu une longue conversation sur le droit des témoins de pouvoir répondre aux questions à leur propre satisfaction, et je pense...

Mme Julie Dzerowicz: Je n'ai pas posé de question à ce sujet.

M. Daniel Blaikie: Eh bien, vous avez fait un certain nombre d'observations à ce sujet.

Mme Julie Dzerowicz: Je sais, mais je n'ai pas posé de question.

M. Daniel Blaikie: Je sais, mais regardez...

Mme Julie Dzerowicz: J'ai posé une question sur les services de garde d'enfants.

Le président: Je vais laisser le membre continuer et le témoin répondre.

Nous avons Mme Dzerowicz sur la liste.

Mme Julie Dzerowicz: Oui. J'ai posé une question sur les services de garde d'enfants et sur l'importance que le gouvernement de l'Ontario adhère au régime. C'était ma question.

Mme Devorah Kobluk: En matière de sécurité du revenu, nous travaillons pour les Ontariens à faible revenu. Les enfants sont pauvres si leurs parents sont pauvres. Il y a des personnes âgées qui s'occupent aussi de leurs petits-enfants.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner certaines de ces observations, car tant que nous ne verrons rien, nous continuerons à ressentir l'urgence. Les aînés ne peuvent pas attendre. Chaque jour où le Supplément de revenu garanti n'est pas rétabli, le risque de se retrouver sans abri augmente, et nous demandons instamment au gouvernement d'inclure des mesures à ce sujet dans le projet de loi.

Je vous signalerais également que certaines personnes ne se présentent pas à votre bureau, et potentiellement...

Mme Julie Dzerowicz: Je n'obtiens tout simplement pas de réponse à ma question, alors merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie, madame Dzerowicz.

Mesdames et messieurs, notre séance achève. Nous effectuerons donc un dernier tour écourté, au cours duquel chaque parti disposera de deux minutes.

Nous commencerons par les conservateurs et M. Chambers pour deux minutes.

M. Adam Chambers: Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai deux questions à l'intention de M. Saretsky. J'espère qu'elles sont assez brèves.

Pensez-vous que les Canadiens sont dépendants de l'endettement?

M. Stephen Saretsky: Oui. Cette dépendance est malheureusement bien ancrée.

M. Adam Chambers: Je céderai le reste de mon temps d'intervention à Mme Kobluk pour terminer avec une explication plus exhaustive dans la foulée de l'échange qu'elle vient d'avoir avec Mme Dzerowicz.

Mme Devorah Kobluk: Je suis désolée, mais pourriez-vous m'indiquer directement ce que vous voulez entendre?

M. Adam Chambers: Nous parlions des aînés à faible revenu qui sont particulièrement vulnérables. Je voulais m'assurer que vous aviez l'occasion de défendre leur cause.

Mme Devorah Kobluk: Les services de garde d'enfants sont très importants, cela ne fait aucun doute, mais nous sommes ici parce que nous voulons trouver une solution à la récupération du SRG. Le Centre d'action pour la sécurité du revenu appuie tous les services intégrés, y compris les services en matière de logement, de garde d'enfants, de santé mentale et de lutte à la dépendance. Nous préconisons cette approche fréquemment. Nous défendons également les droits des travailleurs. Les travailleurs racialisés ont été frappés très durement par la pandémie.

Pour réagir à certains des commentaires de votre collègue, nous nous réjouissons que le gouvernement s'intéresse au problème, mais nous ne pensons pas que nos préoccupations s'atténueront tant que nous ne poserons pas les yeux sur une proposition montrant que la ministre exemptera la PCU pour l'exercice fiscal 2020 pour que les gens ne perdent pas leur SRG pour l'année. Le problème continuera avec la PCRE. Corrigeons le problème maintenant, car vous ferez partie du Comité l'an prochain. Si je suis assez chanceuse pour revenir vous parler, je répéterai la même chose et la situation sera encore plus urgente. À chaque jour où l'argent n'est pas là, la situation empire pour les personnes touchées.

M. Adam Chambers: Je vous remercie de témoigner cet après-midi.

Mme Devorah Kobluk: C'est moi qui vous remercie de me recevoir.

Le président: Je vous remercie, monsieur Chambers.

Nous accordons maintenant la parole aux libéraux pour deux minutes.

Vous avez la parole, monsieur Baker.

M. Yvan Baker: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais de nouveau poser ma question à Mme Grynol. Nous avons considérablement parlé de l'importance des mesures que prévoit le projet de loi C-2 pour votre secteur. Vous l'avez expliqué très clairement. Nous avons notamment discuté à quelques reprises du fait que certains considèrent que les programmes aident les entreprises, mais pas les particuliers, comme les travailleurs.

Pouvez-vous nous expliquer l'effet que ces mesures auraient sur les travailleurs canadiens?

J'ajouterais brièvement que dans mon esprit, ces mesures sont prises pour aider les entreprises à prévenir toutes les conséquences négatives dont vous avez parlé, soit les faillites, les réductions et toutes les répercussions que vous avez évoquées. Si on permet aux entreprises de poursuivre leurs activités, elles peuvent payer leurs employés. En subventionnant les salaires, nous leur permettons de payer les travailleurs.

Pouvez-vous expliquer l'effet que les mesures prévues dans le projet de loi C-2 ont, selon vous, sur les travailleurs canadiens?

• (1725)

Mme Susie Grynol: S'il n'y a pas d'entreprises, il n'y a pas d'emplois. Ils sont indissociables. Le projet de loi permettra non seulement de protéger l'intégrité des entreprises, mais aussi de verser une subvention à l'emploi. Voilà qui nous permettra de garder au travail le plus grand nombre de travailleurs possible pendant la saison hivernale pour qu'ils soient là au moment de la reprise. Ces travailleurs sont indispensables à notre industrie et constituent notre actif le plus important.

Sans ce soutien, non seulement il n'y aura pas d'entreprises, mais il n'y aura pas d'emplois. Avec ce soutien, nous pouvons préserver autant d'entreprises qu'il est humainement possible de le faire.

M. Yvan Baker: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je vous remercie, monsieur Baker.

Nous accordons maintenant la parole au Bloc et à Mme Sinclair-Desgagné.

[Français]

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné: Je vous remercie, monsieur le président.

Madame Prigent, j'aimerais vous poser une autre question.

L'Union des artistes et la Fondation des artistes ont-elles été consultées pendant le processus de rédaction du projet de loi C-2?

Mme Sophie Prigent: Oui, on nous a consultés à quelques reprises, soit avant et après l'élection.

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné: Sentez-vous que les préoccupations que vous avez soulevées ont été prises en compte?

Mme Sophie Prigent: Oui, je crois que le gouvernement est sensible à nos préoccupations. J'ai à maintenir le lien, car c'est important pour nous. C'est une bonne nouvelle d'avoir un canal de communication ouvert, et il faut que cela reste ainsi.

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné: Parfait. Je comprends très bien.

En résumé, la PCRE a pris fin le 23 octobre. Le gouvernement a déclenché une élection, puis il a rappelé le Parlement deux mois après celle-ci. Le projet de loi C-2 a été rédigé et votre organisme a été consulté pendant le processus. Cependant, comme vous l'avez mentionné plus tôt, on a exclu plusieurs catégories d'artistes du projet de loi, surtout les travailleurs autonomes du secteur de la culture. Je vais vous donner un exemple. Dans ma circonscription, Terrebonne, le Théâtre du Vieux-Terrebonne était l'un des endroits les plus achalandés, mais il fonctionne maintenant au tiers de sa capacité.

Nous constatons que le projet de loi C-2 ne prévoit rien pour le secteur de la culture, alors que, comme vous l'avez bien dit, nous avons besoin d'un programme hier. Ce que nous voulons donc vraiment entendre, c'est à quel point nous avons besoin d'un pro-

gramme, que c'est urgent et que, pour l'instant, le programme en cours n'est pas suffisant. Il nous faut un échéancier précis.

Mme Sophie Prigent: C'est exact.

Ce qui manque présentement, ce sont des réponses.

[Traduction]

Le président: Votre temps est écoulé.

[Français]

Je vous remercie.

[Traduction]

Nous passons maintenant au NPD.

Monsieur Blaikie, ce seront les dernières questions.

M. Daniel Blaikie: Je vous remercie.

Je commencerai en rectifiant une interprétation erronée de certains de mes propos que M. Baker a faite — bien que ce ne soit pas intentionnel, j'en suis sûr. Ce n'est pas qu'il n'y a aucun soutien pour les travailleurs; le problème, c'est l'absence de soutien pour les travailleurs autonomes.

Madame Grynol, il se peut bien qu'au sein de l'Association des hôtels, les gens qui exploitent des hôtels emploient normalement certains travailleurs. Cependant, vous collaborez certainement avec des travailleurs autonomes au sein de l'industrie, qu'il s'agisse d'agents de voyage ou de divers agents de tourisme.

Dans quelle mesure jugez-vous que ces travailleurs autonomes devraient recevoir une sorte d'aide financière, compte tenu de l'état dans lequel se trouve l'industrie? Cette aide ne viendra pas dans le cadre d'un programme de subventions salariales; il doit donc y avoir un autre mécanisme. Pourriez-vous faire part de vos réflexions à ce sujet au Comité?

Mme Susie Grynol: Il y a moyen d'améliorer le soutien à cet égard. Le secteur comprend certainement des entrepreneurs indépendants, qui n'ont pas été épargnés par les profonds ravages de la crise. Cela ne s'applique pas directement à l'Association des hôtels, que je représente. Je suis présidente de la coalition des entreprises les plus touchées par la pandémie. Certaines entreprises ont des entrepreneurs indépendants et s'inquiètent de la situation.

M. Daniel Blaikie: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Il vous reste 15 secondes; nous allons donc clore la séance.

Je tiens à remercier les témoins au nom de tous les membres du Comité permanent des finances. Merci d'avoir témoigné, d'avoir répondu aux questions et d'avoir informé le Comité au sujet de l'importante mesure législative qu'est le projet de loi C-2. Nous vous remercions tous beaucoup de votre aide.

Mesdames et messieurs, nous allons maintenant lever la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>